Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

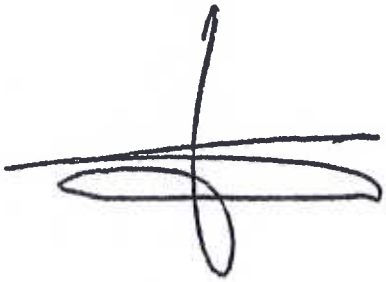
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

AMENAGEMENT ET URBANISME

ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE VALANT PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

Monsieur Pierre LE RAY présente le rapport suivant :

Avec l'adoption depuis 2021 de la Loi Climat et Résilience, de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le contexte national et régional a fortement évolué, fixant aux territoires des objectifs renforcés en matière de sobriété foncière, mobilité, transition écologique, adaptation au changement climatique ...

Localement, le contexte économique et démographique a également évolué, notamment suite à la pandémie, accélérant les dynamiques constatées sur le territoire en termes d'accueil de population et d'entreprises, de production de logements, de mobilités etc. Le territoire a aussi été marqué par les conséquences du changement climatique, sécheresse, canicule, tempêtes plus marquées et fréquentes.

Ainsi l'agglomération, par délibération du 30 mars 2023, a fait le choix d'élaborer son premier Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial dit SCoT-AEC. La fusion de ces deux documents de planification vise une meilleure articulation, cohérence et lisibilité des objectifs du SCOT et du PCAET et constitue ainsi une opportunité intéressante pour intégrer et traduire, de manière renforcée et cohérente, les enjeux et objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification.

La concertation a été menée conformément aux délibérations du 30 mars 2023 et du 27 juin 2024 qui en ont fixé les modalités au moyen :

- d'une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération : https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/territoire-2050-engageons-les-transitions faisant état de l'avancement du projet et des travaux en cours et leur contenus (mise à disposition de documents), permettant d'accéder aux informations relatives au projet.
  Ces documents ont été également consultables sous la forme d'un dossier papier au siège de l'agglomération ;
- de réunions publiques ;
- de la mise à disposition d'une adresse mail dédiée scot-aec@gmvagglo.bzh et d'un formulaire de contact sur la page dédiée https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/projets/territoire-2050-engageons-les-transitions-participez/, permettant au public de formuler des observations et propositions pour alimenter les réflexions;
- d'une démarche de vulgarisation et d'information sur les enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air sur le territoire et de l'aménagement, permettant aux acteurs du territoire de disposer d'une vision commune sur ces enjeux, ainsi que des réponses possibles (sous la forme de conférences, réunions publiques, etc.). Ces temps ont permis d'informer les habitants et acteurs à l'élaboration du SCoT-AEC et de recueillir leurs observations ;
- d'une communication via le site internet de l'agglomération et les réseaux sociaux a été réalisée en amont des temps destinés à la concertation « grand public (réunions publiques, conférences...)».

Avant de présenter une synthèse du projet de SCOT-AEC, je vous propose de tirer le bilan de cette concertation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

BILAN DE LA CONCERTATION

Pour définir collectivement le SCOT-AEC, l'agglomération a mené une démarche de concertation selon les modalités fixées.

L'association des habitants et acteurs du territoire présentant les dispositifs de concertation fait l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe à la présente délibération. Elle expose les mesures de concertation mises en œuvre pour l'ensemble des publics et partenaires concernés. Le résumé suivant peut en être fait.

Pour le grand public, notamment :

- la mise à disposition de documents relatifs à l'élaboration du SCoT-AEC sur le site internet et au siège de l'agglomération (fiches diagnostic, PAS débattu, restitutions, etc),
- 8 porteurs de paroles (recueil de parole dans l'espace public) et une enquête en ligne permettant de co-construire un diagnostic partagé,
- une réunion publique « Territoire 2050 : engageons les transitions ! » co-organisée dans le cadre de l'évènement « Bulle de Climat » avec l'association Clim'actions,
- Un questionnaire en ligne pour co-construire le PAS,
- Une exposition ludique « Territoire en Jeux » avec sérious games, permettant au travers du jeu de sensibiliser aux enjeux du SCoT-AEC, informer et échanger sur projet, etc.
- Un questionnaire en ligne pour co-construire le DOO,
- Une exposition Territoire 2050 au siège de l'agglomération puis dans 11 communes, pour informer sensibiliser,
- Une réunion publique de restitution des enseignements recueillis au cours de la concertation.

Ce sont au total plus de 7500 interventions qui sont venues alimenter le projet.

Le dispositif de concertation a été enrichi de temps ou actions dédiés auprès des partenaires et acteurs du territoire notamment au travers de réunions ou ateliers permettant rencontres, échanges et débats.

Par ailleurs, de nombreux documents relatifs à l'élaboration du SCoT-AEC ont été mis à disposition sur le site internet et au siège de l'agglomération (fiches diagnostic, PAS débattu, restitutions des enquêtes, etc.) au fur et à mesure de son avancement.

Les principaux sujets récurrents issus de la concertation avec les habitants sont :

- Le logement (en lien également avec les thématiques d'urbanisme et de démographie),
- Les mobilités,
- La saisonnalité sous l'angle des résidences secondaires et des meublés locatifs de courte durée,
- Les sujets en lien avec l'environnement, l'air, l'énergie et le climat.

Les principales préoccupations sur ces sujets sont :

- L'inadéquation géographique entre l'offre de logement et d'emploi est perçue comme la raison principale des congestions en mobilités pendulaires. Elle est également perçue comme facteur d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- La saisonnalité du territoire est perçue comme l'une des principales causes d'une offre de logement à l'année trop coûteuse et trop faible,
- Les attentes en termes de solutions alternatives à la voiture individuelle (en particulier les transports en communs hors « Cœur d'agglomération » et les itinéraires cyclables) perçues comme un des principaux leviers des transitions.

Ces temps d'échanges et de travail ont contribué à améliorer la qualité du projet en intégrant au mieux les propositions d'amendements formulées. Le projet de SCoT-AEC a ainsi été nourri des contributions du public et a été élaboré de façon partagée.

Au surplus, une centaine de « réunions classiques » de travail organisées avec les élus, administrations et partenaires ainsi qu'une enquête en ligne auprès de tous les élus municipaux : 500 réponses dont 70 avec contributions écrites libres, démontrant une forte mobilisation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Le bilan détaillé de la concertation est retracé dans une des annexes à la présente délibération.

La concertation a été menée conformément aux délibérations du 30 mars 2023 et du 27 juin 2024 qui en ont fixé les modalités. Ce bilan de concertation clôture la phase de concertation préalable avant d'engager la procédure d'arrêt du projet de SCoT-AEC.

ARRET DU PROJET DE SCOT

Le projet de SCoT, annexé à la présente délibération, comprend :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant le Document d'Aménagement Artisanale Commercial et Logistique (DAACL),
- Des annexes avec notamment le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, la justification des choix, etc... intégrant une analyse de la capacité d'accueil des communes littorales,
- Un programme d'action.

Plan d'Aménagement Stratégique

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a débattu sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et a pris acte de ce débat le 25 novembre 2024.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est le fruit d'une démarche collective réunissant élus, partenaires institutionnels, acteurs locaux et habitants et s'appuyant sur un diagnostic transversal et des enjeux partagés. Il constitue une étape majeure de l'élaboration du SCoT-AEC, servant de base au débat public avant sa traduction réglementaire.

Le PAS place la transition écologique au centre des stratégies d'aménagement. Il intègre l'adaptation au changement climatique, l'atténuation des émissions, la préservation des ressources, la biodiversité et la résilience des territoires.

Le PAS définit ainsi trois grandes ambitions :

AMBITION 1 - Une attractivité plus soutenable

Cette ambition vise à maîtriser le développement démographique, renforcer les liens avec les territoires voisins et promouvoir une attractivité responsable (projection INSEE 210 000 hab à 2050). Cela implique un développement proportionné aux ressources, une coopération interterritoriale renforcée, et une valorisation du patrimoine et du tourisme durable.

AMBITION 2 - Un territoire plus solidaire, cohérent et connecté

Cette ambition vise :

- le rééquilibrage de l'armature urbaine ;
- des solidarités et logiques de proximité entre les 34 communes ;
- des mobilités plus sobres et mieux intégrées ;
- une économie diversifiée, mieux répartie, et compatible avec la préservation des ressources (agriculture, industrie, logistique, commerce, formation, etc.).

AMBITION 3 - Un urbanisme plus sobre, soutenable et adapté à +4°C

Il s'agit d'adapter l'aménagement au changement climatique via :

- un urbanisme résilient (préservation des milieux naturels, réduction de l'artificialisation, renaturation, recomposition du littoral) ;
- des aménagements innovants, denses, mixtes et de qualité ;
- le développement d'outils d'ingénierie et de pilotage (stratégie foncière, accompagnement des communes, suivi des projets).

Ainsi le PAS définit une stratégie intégrée qui vise à préparer le territoire aux défis écologiques, démographiques, économiques et sociaux à horizon 2050. Il propose un développement sobre et résilient, fondé sur la coopération entre les communes, la préservation des ressources et un urbanisme adapté aux

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

conditions climatiques futures. Il donne le cap pour construire un territoire attractif, équilibré et durable.

Document d'Orientation et d'Objectifs - Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline le PAS, en lien avec la capacité d'accueil du territoire, avec des objectifs organisés en 3 axes et 17 orientations, chaque orientation étant elle-même déclinée en objectifs.

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique détermine quant à lui la localisation préférentielle du développement commercial, artisanal et logistique. Il vise à renforcer les centralités et encadrer le développement des zones commerciales périphériques.

Ainsi le DOO et le DAACL visent à poser les conditions pour un développement soutenable prenant en compte les transitions environnementales, l'adaptation au changement climatique, dans le respect des capacités d'accueil du territoire et répondant à ses besoins.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) décline ainsi des mesures relatives :

1. **D'une part aux grands équilibres relatifs à l'aménagement des espaces notamment :**
   - L'organisation de l'espace avec les 3 grandes entités que sont le Cœur d'agglomération, les landes de Lanvaux, le Golfe et ses îles organisées entre le pôle cœur d'agglomération, les pôles d'équilibre et les pôles de proximité.
   - La modération de la consommation foncière avec 426 ha d'enveloppe foncière maximale autorisée à horizon 2031 pour aboutir à une consommation nulle en 2050 mais permettant :
     - D'accueillir les 32000 habitants supplémentaires annoncés par les projections démographiques de l'INSEE ;
     - De créer environ 14 000 emplois nouveaux pour accompagner la croissance démographique et maintenir les équilibres actuels d'emplois/habitants ;
     - Produire environ 37 500 logements pour répondre au renouvellement du parc, son adaptation, et l'accueil démographique

   - Les orientations pour une urbanisation économe en espace, en ressources naturelles intégrant les problématiques du changement climatique : le SCoT-AEC fixe un développement prioritaire des centralités, les objectifs de densification, la part de production de logements sans s'étendre, les conditions d'urbanisation dans le cadre de la loi Littoral modifiée par la loi ELAN, les nouvelles modalités d'aménagement intégrant les risques et les conséquences du changement climatique.

2. **D'autre part des orientations des politiques publiques d'aménagement :** le SCoT-AEC fixe un objectif global de logements locatifs sociaux pour les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU ou amenées à l'être, ainsi qu'une production supplémentaire en accession sociale et en logement locatif intermédiaire pour garantir la mixité sociale et générationnelle. Il pose les conditions d'implantation des activités économiques et commerciales, de développement des infrastructures, des énergies renouvelables, de la protection de la Trame Verte et Bleue et des ressources, ou encore du développement des mobilités.

3. **Enfin, le DOO porte en lui des orientations et mesures permettant d'accompagner le projet sans obérer la capacité d'accueil :** maitrise de la consommation d'espace, orientation du développement vers les secteurs les moins sensibles, protection des ressources et des espaces sensibles, dispositions particulières pour le littoral, etc.

Le plan d'actions

Le plan d'actions correspond au volet opérationnel Plan Climat-Air-Énergie intégré au SCoT (axe 1). Il est par ailleurs complété par un axe volet aménagement et urbanisme (axe 2) ainsi que par un axe animation et gouvernance (axe 3)

Il traduit les orientations du DOO en actions concrètes, coordonnées et évaluables, sans créer de nouvelles obligations juridiques mais en organisant l'animation et la gouvernance du SCoT-AEC, sans se substituer aux politiques sectorielles que le SCoT-AEC à vocation à orienter.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Axe 1 - Transition énergétique, climat, air

L'axe 1 couvre la sobriété et l'efficacité énergétique (objectif de -51 % de consommation d'énergie en 2050), la rénovation du parc privé et social, l'accompagnement des entreprises et communes, le soutien aux filières agricoles et à la mobilité bas-carbone.

Il comprend aussi un ensemble d'actions pour multiplier par 4,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050 (planification EnR, solaire thermique et PV, biomasse, méthanisation, géothermie, éolien, stockage, hydrogène) et pour adapter le territoire (biodiversité, eau, risques, bocage, bois, inondations, trait de côte, culture du risque, sensibilisation, coopération). L'axe traite enfin de la qualité de l'air avec des actions ciblant les émissions du transport, de l'industrie, du résidentiel, de l'agriculture, la limitation de l'exposition aux polluants et le suivi dans les ERP.

Axe 2 - Aménagement et urbanisme

L'axe 2 vise la sobriété foncière via le renforcement de l'observatoire foncier, l'élaboration d'une stratégie foncière globale et l'accompagnement des projets vers des formes urbaines plus denses et économes. Il promeut un urbanisme durable (mutualisation des études techniques, diffusion de bonnes pratiques, économie circulaire) et intègre les enjeux environnement, risques et patrimoine : capacité d'accueil, culture du risque, réseaux d'assainissement, valorisation du label « Pays d'Art et d'Histoire » et développement d'un tourisme à faible impact.

Axe 3 - Animation et gouvernance

L'axe 3 organise la mise en œuvre et le suivi du SCoT-AEC : sensibilisation et mobilisation des acteurs, accompagnement des PLU et projets, mise en place des outils d'observation, de suivi et d'évaluation obligatoires (dont intégration au dispositif « Territoire engagé en transition écologique »). Il prévoit aussi une réflexion pour intégrer la valeur des fonctions écologiques des territoires (espaces naturels, services écosystémiques) dans le pacte financier entre l'agglomération et les communes, avec étude dédiée et éventuelles dispositions innovantes de redistribution.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-1 et suivants, L.103-2 et suivants, L.132-1 et suivants, L. 141-1 et suivants, L.142-1 et suivants, L.143-1 et suivants, R. 141-1 et suivants et R.143-1 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.229-26 et suivants et les article R.229-51 à R.229-56 ;
Vu le Code de commerce ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 30 mars 2023 engageant l'élaboration du SCoT-AEC et fixant les modalités de concertation ainsi que les objectifs poursuivis, complétée par la délibération du 27 juin 2024 ;
Vu le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique en Conseil communautaire du 25 novembre 2024 ;
Vu le rapport ci-annexé relatif au bilan de la concertation ;
Vu le bilan de la concertation présenté constatant que les mesures de concertation prévues ont été mises en œuvre, qu'elles ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester ;

Considérant que les avis exprimés lors de cette concertation ont permis d'enrichir le SCoT-AEC à chaque étape du projet et ont contribué aux choix faits concernant les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et leur déclinaison dans le Document d'Orientation et d'Objectifs comprenant le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique ;
Considérant que les personnes publiques associées et les organismes consultés à leur demande, ainsi que le conseil de développement, ont pu s'exprimer et contribuer à la construction du projet de SCoT-AEC tout au long de son élaboration ;
Considérant le projet de SCoT soumis à l'arrêt ;
Considérant les débats et propositions ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Il vous est proposé :

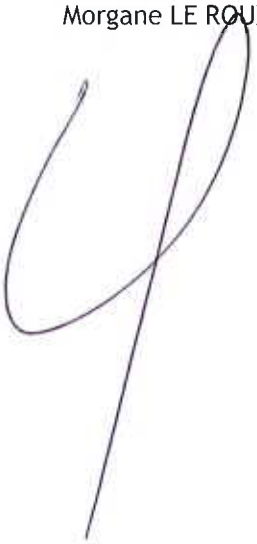
- ***d'approuver et de tirer*** *le bilan de la concertation tel qu'il est synthétisé dans la présente délibération et détaillé dans l'annexe à la présente ;*
- ***d'arrêter*** *le projet de SCoT-AEC de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération contenant l'ensemble de ses pièces constitutives annexées à la présente ;*
- ***de transmettre*** *pour avis la présente délibération ainsi que le projet de SCoT-AEC arrêté, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, notamment :*
  - *Aux personnes publiques associées ;*
  - *Aux communes membres de l'établissement public ;*
  - *A leur demande, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et aux communes limitrophes ;*
  - *A la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers,*
  - *A l'autorité environnementale ;*
- ***de dire*** *:*
  - *Que le projet de schéma arrêté est tenu à la disposition du public au siège de l'agglomération ;*
  - *Que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les mairies des communes membres du SCoT-AEC ;*
- ***d'autoriser*** *Monsieur le Président à prendre toutes les mesures* nécessaires pour accomplir toutes formalités et signer tous actes ou documents relatifs à la poursuite de la procédure d'élaboration dans le respect des dispositions du Code de l'urbanisme pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Bordereau des pièces annexe à la délibération DEL48_SCoT-AEC

Annexe 1 : : bilan de concertation

Annexe 2 : SCoT-AEC :

- I-Projet d'Aménagement stratégique
- II-Document d'Orientation et d'Objectifs
- II-Plan d'action
- IV-Annexes :
    - 4.1_Diagnostic :
        - 4.1.1Diagnostic transversal-notes enjeux,
        - 4.1.2-Fiche thématique Démographie,
        - 4.1.3-Fiche thématique Economie-emploi,
        - 4.1.4-Fiche thématique Environnement,
        - 4.1.5-Fiche thématique Equipement-Service,
        - 4.1.6-Fiche thématique Habitat,
        - 4.1.7-Fiche thématique Mobilité
        - 4.1.8-Fiche thématique Urbanisme-Foncier-Trait de côte
    - 4.2.1_Etat Initial de l'Environnement
    - 4.2.2_Evaluation environnementale
    - 4.2.3_Résumé non technique
    - 4.3_Jusitifcation des choix
    - 4.4_Analyse de la consommation d'ENAF
    - 4.5_Référentiel évaluatif

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Schéma de Cohérence Territoriale
Air Energie Climat

Bilan de concertation

Vox Operatio
L'action par la parole

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Vox Operatio
L'action par la parole
13 avenue Louis Barthou, 35000 Rennes
SIRET 80384789600039
contact@voxoperatio.com | 06.16.81.44.58

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

SOMMAIRE

PARTIE 1 OBJET DE LA CONCERTATION 3
1. L'élaboration d'un SCoT modernisé valant PCAET 3
2. Les étapes d'élaboration du SCoT-AEC 4
3. Pourquoi une concertation ? 5
3.1. Déroulement de la concertation définie par délibérations du Conseil Communautaire 5
5. Calendrier et phases de la concertation 7
PARTIE 2 COMMUNICATION DE LA CONCERTATION ET SENSIBILISATION 9
1. Information générale et communication relative à l'élaboration du SCoT-AEC et à la concertation 9
2. Publications sur les réseaux sociaux 9
3. Retombées médiatiques de la concertation et du processus d'élaboration du SCOT-AEC : 10
PARTIE 3 DEROULEMENT DE LA CONCERTATION 11
1. Aperçu global du dispositif de concertation 11
1.1. Dispositif destiné aux habitants et usagers du territoire 11
1.2. Dispositif destiné aux acteurs du territoire 19
1.3. Dispositifs destinés aux élus 20
2. Intégration de la concertation à l'élaboration du SCOT-AEC 21
3. Le regard du Conseil de Développement du Pays de Vannes (CODEV) sur la concertation ..22
PARTIE 4 BILAN DES APPORTS DE LA CONCERTATION 23
1. Participation du grand public à la concertation.....23
1.1. Répartition des contributions reçues par types de support 23
1.2. Répartition des contributions par commune d'origine 24
1.3. Répartition des contributions par modalités de résidence 27
1.4. Répartition des contributions par âge 28
1.5. Répartition des contributions par catégorie socio-professionnelle 29
1.6. Répartition des contributions par genre 30
2. Analyse des observations et propositions reçues.....30
2.1. Thématiques d'expression dans la concertation 30
2.2. Analyse détaillée de la thématique mobilité dans la concertation 31
2.3. Analyse détaillée de la thématique logement dans la concertation 34
2.4. Analyse détaillée de la thématique environnement-climat-air-énergie dans la concertation 38
CONCLUSION 46

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

PARTIE 1 OBJET DE LA CONCERTATION

Le présent document présente le bilan de la concertation (dispositifs mis en place et enseignements).

1. L'élaboration d'un SCoT modernisé valant PCAET

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, intercommunalité composée de 34 communes regroupant 177 719 habitants (source INSEE 2022), a engagé l'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (dit SCoT-AEC).

Les SCoT sont l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS). Ils fixent les grandes orientations en matière d'aménagement, de développement économique, de logement, de mobilités ou encore d'environnement, à un horizon de 20 ans.

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont un outil de planification territoriale qui vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à ses effets.

Les PCAET fixent des objectifs ambitieux, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation des consommations énergétiques

Depuis 2020, il est possible d'élaborer des SCoT valant PCAET dit SCoT-AEC.

L'élaboration d'un SCoT valant PCAET est apparue nécessaire par :

- Les évolutions du cadre législatif :
  - Ordonnances (prévues par la loi ELAN) du 17 juin 2020 relatives à la modernisation des SCoT et à la hiérarchie des normes,
  - Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui impose aux SCoT de définir et décliner des objectifs renforcés en matière de sobriété foncière (« objectif Zéro Artificialisation Nette » / « ZAN » en 2050) et de mobilité au travers de la logistique ou encore de la réduction de l'usage individuel de la voiture,
- Les évolutions au niveau régional et supra-territorial :
  - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a été approuvé par le Conseil Régional en décembre 2020 et modifié en 2023 et avec lequel le SCoT-AEC doit être compatible,
  - Le SCoT doit être compatible avec des documents révisés ou en cours de révision (par exemple, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le PGRI, Plan de Gestion des Risques Inondation, etc.),
- Au niveau local :
  - Le renforcement des exigences climatiques, d'atténuation et d'adaptation,
  - La pression croissante sur le logement et la réponse aux besoins des habitants,
  - Les évolutions démographiques.

Cette élaboration s'inscrit dans une démarche volontariste de mutualisation des politiques publiques territoriales, avec un SCoT qui tient également lieu de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), conformément aux ordonnances du 17 juin 2020.

Le SCoT en tenant lieu de PCAET, permet d'intégrer pleinement les enjeux climatiques et énergétiques dans la stratégie d'aménagement du territoire. Il est au cœur d'un ensemble de démarches

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

coordonnées visant à adapter les outils de planification de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération aux évolutions législatives, environnementales et sociales récentes.

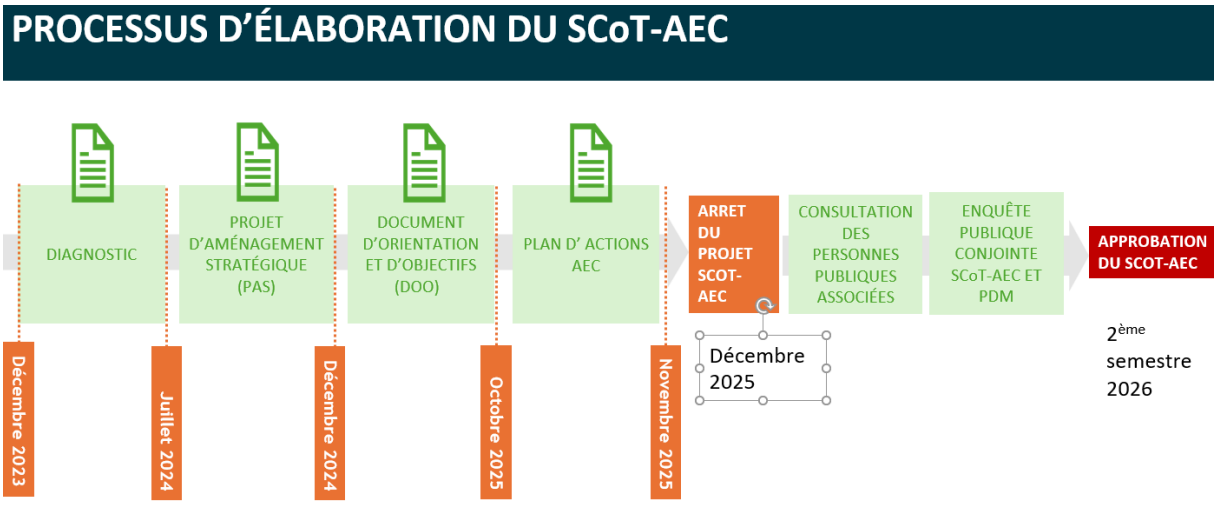
En parallèle de cette révision, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a fait le choix de réviser ou d'élaborer deux autres documents stratégiques complémentaires :

- le Programme Local de l'Habitat (PLH), définissant les orientations et actions en matière de production et de répartition du logement,
- le Plan de Mobilité (PDM), définissant les grandes orientations et actions de la mobilité à l'échelle intercommunale.

Cette approche intégrée traduit la volonté de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération de construire une vision territoriale cohérente, tenant compte de la diversité des dynamiques littorales, urbaines et rurales.

Le SCoT-AEC élaboré s'appuiera sur des objectifs croisés en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'énergie et de climat, en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques du territoire.

2. Les étapes d'élaboration du SCoT-AEC



Les SCoT-AEC est composé par :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) :

Défini par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est le document politique et stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC), qui énonce la stratégie d'aménagement du territoire portée par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération à un horizon de 20 ans.

- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :

Les objectifs poursuivis dans le PAS sont déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), dont les dispositions sont opposables et s'imposent dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme ainsi qu'à certaines autorisations d'urbanisme. Il comprend le Document d'Aménagement Artisanal, Commerciale et Logistique (DAACL).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

- Les annexes dans lesquelles sont repris : le diagnostic, l'évaluation environnementale, l'état initial de l'environnement, etc.

3. Pourquoi une concertation ?

La présente concertation a pour but d'associer les habitants et habitantes, les acteurs du territoire. Au surplus, les partenaires institutionnels et les élus du territoire ont été largement « associés » à l'élaboration du futur SCoT-AEC. La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives à l'élaboration du SCoT-AEC et d'y apporter sa contribution, de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur, de favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs. Elle porte sur l'ensemble de la démarche d'élaboration, depuis la phase de diagnostic jusqu'à la définition du projet de territoire.

Deux obligations réglementaires s'imposent à Golfe du Morbihan – Vannes agglomération dans le cadre de l'élaboration de son SCoT-AEC du point de vue de la concertation :

- Définir des modalités de concertation (cf. ci-dessous les extraits des délibérations),
- Mettre le projet de SCoT-AEC en consultation auprès des Personnes Publiques Associées et mener une enquête publique avant approbation définitive du SCoT-AEC.

3.1. Déroulement de la concertation définie par délibérations du Conseil Communautaire

Tel qu'indiqué dans la délibération du Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération du 30 mars 2023 et la délibération du 27 juin 2024, la concertation est organisée en application des articles L.103-2 à L.103-3 du Code de l'urbanisme, cette concertation obligatoire a pour objectifs :

- d'informer le public sur la démarche de révision du SCoT-AEC et ses enjeux,
- de recueillir les avis, attentes et propositions des habitants et acteurs locaux,
- de favoriser l'appropriation collective du projet de territoire,
- de contribuer à l'élaboration d'un document partagé, adapté aux spécificités et aux ambitions de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

Voici les modalités de concertation définies dans les délibérations :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Les modalités de concertation

Comme l'indique la délibération du 30 mars 2023, l'élaboration du SCOT sera réalisée dans le respect des dispositions des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme, relatives à la procédure de concertation, ce qui doit permettre d'associer les habitants et les acteurs du territoire concerné, pendant toute la durée d'élaboration du projet.

La délibération du 30 mars 2023 retenait les modalités de concertation suivantes :

- une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération ;
- des réunions publiques,
- une démarche de vulgarisation et d'information sur les enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air sur le territoire.

Il est proposé de compléter ces modalités pour parvenir au dispositif de concertation suivant :

- une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération : https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/territoire-2050-engageons-les-transitions faisant état de l'avancement du projet et des travaux en cours et leur contenus (mise à disposition de documents), permettra d'accéder aux informations relatives au projet. Ces documents sont également consultables sous la forme d'un dossier papier au siège de GMVa ;
- des réunions publiques ;
- la mise à disposition d'une adresse mail dédiée scot-aec@gmvagglo.bzh et d'un formulaire de contact sur la page dédiée : https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/territoire-2050-engageons-les-transitions, permettra au public de formuler des observations et propositions pour alimenter les réflexions ;
- une démarche de vulgarisation et d'information sur les enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air sur le territoire et de l'aménagement, permettant aux acteurs du territoire de disposer d'une vision commune sur ces enjeux, ainsi que des réponses possibles (sous la forme de conférences, réunions publiques,...). Ces temps permettront d'informer les habitants et acteurs à l'élaboration du SCoT-AEC et de recueillir leurs observations ;
- une communication via le site internet de l'agglomération et les réseaux sociaux sera réalisé en amont des temps destinés à la concertation « grand public (réunions publiques, conférences...)».

Les modalités de concertation ont, dans les faits, été plus loin qu'initialement prévues dans les délibérations pour les habitants, les usagers du territoire, les acteurs. Des dispositifs spécifiques aux élus municipaux, communaux et aux Personnes Publiques Associées ont été réalisées en complément de la concertation grand public, cf. p. 12-16 et p.24-25. De même, les outils de communication (mail et formulaire contact, site internet, etc.) ou encore enquêtes ont été mobilisés et ce sont **au total plus de 7500 interventions** qui sont venues alimenter le projet.

Modalités prévues par les délibérations	Réalisations
Une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération	Voir p.10
Des réunions publiques	2 réunions réalisées : le 25 mai 2024 et le 6 novembre 2025 De nombreux ateliers réalisés voir p.17-18
La mise à disposition d'une adresse mail dédiée	scot-aec@gmvagglo.bzh
Une démarche de vulgarisation et d'information sur les enjeux climatiques,	Exposition /jeux « territoire en jeux » Exposition territoire 2050 (été 2025 siège GMVA) puis itinérance (sept-nov 2025) dans 11 communes

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

énergétiques et de qualité de l'air sur le territoire et de l'aménagement	Un évènement « Bulle de Climat » et la conférence-débat du 25 mai 2025 Voir p.17-23
Une communication via le site internet de l'agglomération et les réseaux sociaux	Voir p. 10-11

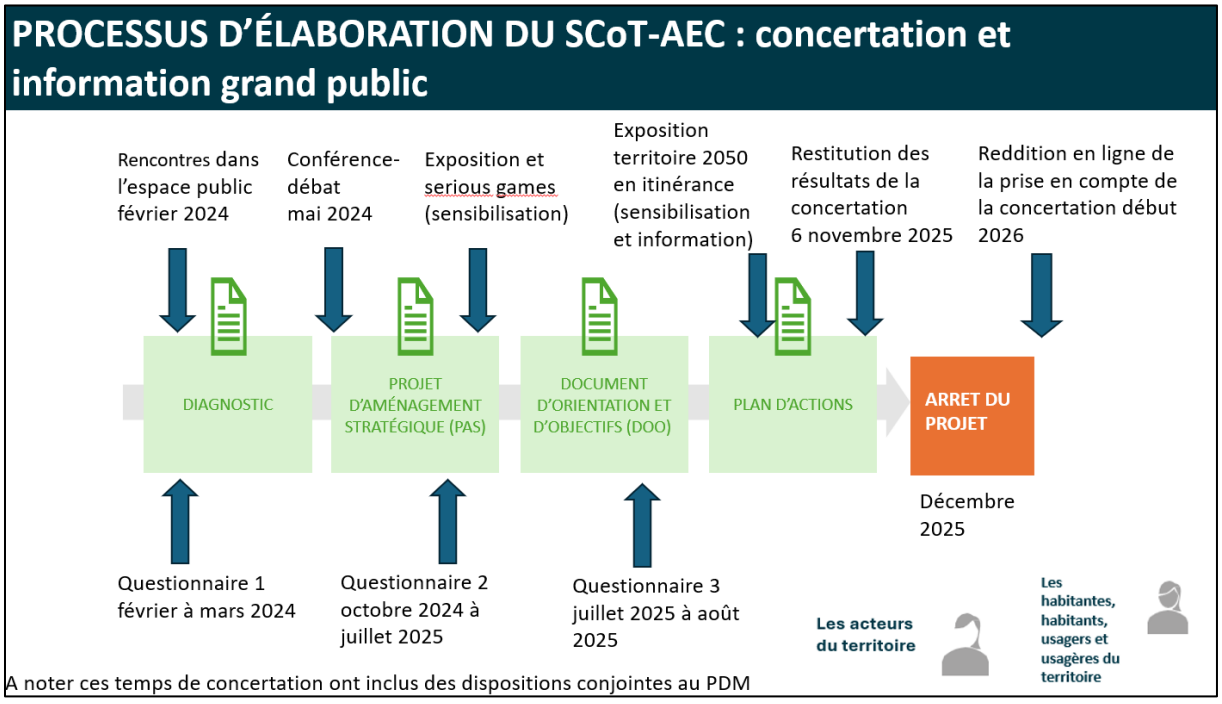
4. Les sujets mis en débat lors de la concertation

La concertation a couvert l'ensemble des thématiques du SCoT-AEC, notamment :

- l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- l'habitat et la politique du logement (notamment la production et la répartition des logements, y compris sociaux),
- la mobilité et les transports,
- la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique,
- la préservation des espaces naturels et la gestion des risques,
- le développement économique et l'articulation des dynamiques urbaines, rurales et littorales,
- les besoins en services à la population et infrastructures.

5. Calendrier et phases de la concertation

La concertation s'est déroulée du lancement du questionnaire n°1 le 14 décembre 2023, à la réunion de restitution le 6 novembre 2025.



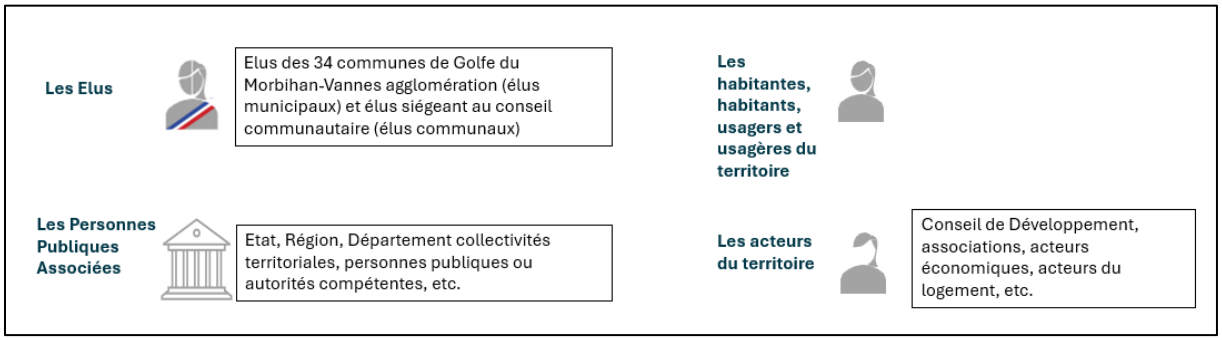
La concertation a été organisée autour des différentes étapes de révision du SCoT-AEC, qui ont chacune fait l'objet d'une phase distincte, soumise à participation publique :

- **Phase 1 – Diagnostic territorial** (décembre 2023 à août 2024) : état des lieux du territoire et identification des enjeux ;
- **Phase 2 – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** (mai 2024 à novembre 2024) : définition des grandes orientations politiques à 20 ans ;
- **Phase 3 – Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** y compris le Document d'Aménagement Artisanal, Commerciale et Logistique (DAACL) et **Plan d'Actions** (janvier 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

à novembre 2025) : traduction des orientations en objectifs réglementaires applicables aux documents locaux d'urbanisme.

Si la concertation vise à associer les habitants, l'agglomération a souhaité structurer celle-ci de façon à associer quatre typologies de publics tout au long du processus :



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

PARTIE 2 COMMUNICATION DE LA CONCERTATION ET SENSIBILISATION

1. Information générale et communication relative à l'élaboration du SCoT-AEC et à la concertation

- Une page dédiée au projet sur le site internet de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) : **SCoT-AEC : Territoire 2050, engageons les transitions,**
- Mise à disposition des documents au siège de GMVA avec registre papier pour contribution,
- L'exposition « Territoires 2050 » et médiation autour de jeux sérieux au Centre d'Interprétation Architecture et Patrimoine au CIAP LIMUR du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025,
- Une exposition au siège de l'agglomération à l'été 2025 puis itinérante de septembre à novembre 2025 dans 11 communes,
- Publicité de l'évènement « Territoires en Jeux » sur le site de GMVA rubrique agenda et réseaux sociaux,
- Publicité de l'évènement « Territoires en Jeux » dans la Gazette du Pays d'Art et d'Histoire – Novembre Décembre 2024,
- Publicité de l'exposition ludique à l'Hôtel de Limur dans les Rendez-vous du Pays d'Art et d'Histoire Janvier- Mai 2025,
- Publicité au niveau des abris bus de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération sur Territoires en jeux et le questionnaire PAS,
- Publications dans les magazines 360 de GMVA : n°25 - parution octobre 2024 ; n°27 > parution avril 2025.

2. Publications sur les réseaux sociaux

Facebook :

- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 17 juillet 2025
- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 24 juillet 2025
- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 7 août 2025
- Information sur le questionnaire en phase d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs - 21 août 2025
- Information sur l'exposition itinérante - 29 septembre 2025
- Information sur la réunion publique de restitution des résultats de la concertation le 6 novembre 2025 - 21 octobre 2025

Instagram :

- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 7 juillet 2025
- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 9 juillet 2025
- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO - 21 août 2025

Linkedin :

- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 7 juillet 2025
- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 21 août 2025

X :

- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 9 juillet 2025
- Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 21 août 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

- Information sur l'exposition itinérante – 30 septembre 2025

3. Retombées médiatiques de la concertation et du processus d'élaboration du SCOT-AEC :

Plusieurs articles dans la presse locale et dans des publications en ligne ont permis de faire connaître au grand public la concertation et l'élaboration du SCOT-AEC :

Concernant les dispositifs participatifs :

- Le Télégramme – 19 février 2024 - À Vannes, des lycéens imaginent le territoire de leurs rêves en 2050
- Ouest-France – 22 février 2024 - Et vous, que souhaitez-vous pour 2050 à Vannes ?
- Le Télégramme – 29 février 2024 - Les habitants de Monterblanc interrogés sur l'agglo de demain
- Le Télégramme – 29 février 2024 - Comment les Plescopais imaginent-ils leur avenir ? Donnez votre avis !
- Le Télégramme – 1 mars 2024 - À Séné, les élus invitent les habitants à participer à la réflexion sur territoire de l'agglo
- Ouest-France - 2 mars 2024 - Monterblanc. Une enquête pour « construire le territoire de demain »
- Ouest-France – 5 mars 2024 – Dans l'agglo de Vannes, les habitants sont invités à participer à la réflexion sur le territoire
- Ouest-France – 5 janvier 2025 - Des rendez-vous culturels pour Vannes, pays d'art et d'histoire
- Le Télégramme – 21 mai 2024 - Le festival Climat de fête, spécial BD s'installe les 25 et 26 mai à Vannes
- Le Télégramme - 20 octobre 2024 - A Vannes, l'exposition ludique « Territoires en jeux » se découvre à l'Hotel de Limur
- Le Télégramme - 28 octobre 2024 - Pays d'art et d'histoire de Vannes : des rendez-vous pour apprendre en s'amusant
- Le Télégramme – 13 novembre 2024 - À Limur, des ateliers ludiques sur les enjeux du territoire vannetais de demain
- Le Télégramme – 17 novembre 2024 - À Vannes, on imagine le territoire de demain en jouant
- Ouest-France – 25 novembre 2024 - A Vannes, des jeux pour comprendre et aménager le territoire
- Le Télégramme – 2 décembre 2024 - À Plescop, belle affluence pour la première conférence locale sur le Schéma de cohérence territoriale

Concernant l'élaboration du SCOT-AEC :

- Le Télégramme – 15 janvier 2024 - Coup de gueule du maire de Locqueltas Michel Guernevé contre des dispositions de la loi ZAN
- Le Télégramme – 29 janvier 2024 - Face à la loi Zan, les petites communes de l'agglo de Vannes veulent leur part du gâteau
- Le Télégramme – 29 janvier 2024 - Le coup de colère du maire de Locqueltas, contre l'application de la loi ZAN
- Le Télégramme – 30 janvier 2024 - Monterblanc veut négocier 10 ha dans la mise en œuvre de la loi Zan
- Le Télégramme – 31 janvier 2024 - Freddy Jahier ne veut pas dénaturer le bourg de Colpo avec des immeubles
- Le Télégramme –1 février 2024 - Zéro artificialisation nette : Plaudren ne veut pas devenir le nouveau Far West de la Bretagne
- Ouest-France – 24 avril 2024 – Mutualiser un terrain, des énergies… Des pistes pour que les entreprises s'adaptent à la loi Zan

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

- Ouest-France – 26 novembre 2024 - « On devra faire des choix difficiles » : quand les élus imaginent l'agglo de Vannes en 2050
- Ouest-France – 26 novembre 2024 - La transition écologique comme fil rouge du futur Schéma de cohérence territoriale de Vannes agglo
- Ouest-France – 07 Novembre 2025 : Logement, transports… Ce que veulent les habitants de l'agglo de Vannes pour 2050
- Le Télégramme – 07 Novembre 2025 : La concertation sur le projet du Schéma territorial de l'Agglo de Vannes met en exergue les enjeux du logement et de la mobilité
- Le Télégramme – 07 Novembre 2025 : Pour David Robo, le président de l'Agglo de Vannes, le Schéma de cohérence territoriale « n'est pas l'addition de 34 PLU mais l'addition de 34 ambitions »
- Le Télégramme – 07 Novembre 2025 : Schéma de cohérence territoriale de l'Agglo de Vannes : il faudra produire 37 500 logements à l'horizon 2050

PARTIE 3 DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

1. Aperçu global du dispositif de concertation

Pour assurer une concertation adaptée, des dispositifs différenciés ont été mis en place, tenant compte de la diversité des publics concernés. Ainsi, habitants, acteurs locaux, Personnes Publiques associées (PPA) et élus ont été invités à participer tout au long du processus, selon des modalités propres à chacun et des objectifs parfois différents selon les phases.

À noter que pendant toute la durée du dispositif, il était possible de contribuer librement en adressant ses remarques et propositions sur le formulaire disponible à la page du projet et par mail scot-aec@gmvagglo.bzh.

Les différents dispositifs recensés ci-après ne comprennent pas :

- Les réunions de travail internes entre agents de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) et les bureaux d'études,
- Les réunions techniques entre bureaux d'études et acteurs du territoires,
- Les réunions de l'exécutif, du copil, copil restreint, etc. de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

1.1. Dispositif destiné aux habitants et usagers du territoire

Un dispositif a été mis en place pour permettre aux habitants de s'exprimer à chaque étape de la concertation (diagnostic, PADD, DOO), à travers notamment des rencontres dans l'espace public et 3 questionnaires en ligne. Les objectifs étaient d'informer les citoyens sur le projet, tout en recueillant leurs contributions.

Les dispositifs ont mêlé différents formats permettant de toucher des publics variés : aller-vers dans l'espace public, conférence-débat, questionnaires en ligne, exposition itinérante et jeux sérieux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Phase	Dispositif / événement	Objectif principal	Date(s) et horaires	Lieu(x) / Support	Participation estimée
Phase 1 - Diagnostic	Porteur de parole	Aller vers, recueillir avis spontanés	Lundi 19 février 2024, 14h-17h	Lycée Lesage Kercado (Secteur 1 Vannes Agglomération)	108
			Mercredi 21 février 2024, 14h30-17h30	Médiathèque Elven (Secteur 5 Bassin de vie d'Elven)	
			Jeudi 22 février 2024, 10h-12h	Marché de Sarzeau (Secteur 6 Presqu'île de Rhuys)	
			Lundi 26 février 2024, 15h-17h	Piscine Vanocéa Vannes (Secteur 1 Vannes Agglomération)	
			Lundi 26 février 2024, 17h30-19h30	Market Baden (Secteur 2 Ouest du Golfe du Morbihan)	
			Mercredi 28 février 2024, 10h-12h	Marché de Vannes (Secteur 1 Vannes Agglomération)	
			Mercredi 28 février 2024, 17h-19h	Place de l'église de Monterblanc (Secteur 4 Landes de Lanvaux)	
			Mercredi 28 février 2024, 16h-19h30	Aquagolfe Grand-Champ (Secteur 3 Bassin de vie de Grand-Champ)	
	Questionnaire en ligne habitants/acteurs	Informer et recueillir éléments diagnostic	Février à Mars 2024	Site de GMVA	2780
	Conférence-débat grand public « Territoire 2050 : engageons les transitions ! » dans le cadre de l'évènement « Bulle de Climat » organisé par l'association Clim'actions en partenariat avec GMVA	Favoriser le dialogue local sur les enjeux territoriaux et les premières orientations du PAS	Samedi 25 mai 2024, 16h30-18h30	Palais des Arts (salle Ropartz)	60

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Phase 2 - PAS	Questionnaire en ligne	Informer et recueillir expressions du public sur les orientations du PAS	Octobre 2024 à juillet 2025	Site de GMVA, Diffusion par mail	196
	Exposition ludique « Territoire en Jeux » sérious games	Sensibiliser aux enjeux ZAN, informer sur projet de SCOT-AEC et concertation	Débat jeux Samedi 30 novembre 2024,14-18h Du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025	CIAP LIMUR	Nombre de visiteurs : 2995 dont 293 scolaires
Phase 3 – DOO	Questionnaire en ligne	Faire réagir le public sur éléments clés du DOO	Jeudi 10 juillet au 28 août 2025	Site de GMVA	821
	Exposition Territoire 2050	Informer et sensibiliser	Eté 2025 au siège de l'agglomération En itinérance de sept à nov 2025 sur 11 communes	Site de GMVA Locmaria-Grand-Champ, Plaudren, Séné, Surzur, Theix-Noyalo, Larmor-Baden, Colpo, Elven, Monterblanc, Arradon, Baden	
Restitution des apports de la concertation	Réunion publique de présentation des contributions de la concertation		6 novembre 2025	Université Bretagne Sud	150

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

1.1.1. Les 3 questionnaires habitants

Les résultats des 3 questionnaires sont disponibles sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération en cliquant ICI



- **Questionnaire 1 :** dédié au diagnostic de perceptions du territoire, ce questionnaire aborde les questions de l'attachement au territoire, le niveau de satisfaction concernant différents éléments du cadre de vie, l'attractivité du territoire, les enjeux climatiques et environnementaux, les risques et l'inquiétude face au futur.
- **Questionnaire 2 :** en phase d'élaboration du PAS et du DOO, ce questionnaire présente quelques unes des futures orientations possibles du projet de territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, en particulier les orientations en matière d'atténuation et d'adaptation avec un focus sur les enjeux fonciers et les conditions d'acceptabilité de la densification.
- **Questionnaire 3 :** en phase d'élaboration du DOO, ce questionnaire demande aux répondants de se prononcer sur quelques unes des dispositions que le SCoT-AEC de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération pourrait prendre en faveur de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en matière de mobilités, d'impacts du tourisme, de préservation des espaces naturel, agricoles et forestiers, d'énergie, de modes de vie, de préservation de la ressource en eau. L'objectif de ce questionnaire était aussi de sensibiliser aux domaines d'intervention de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération mais aussi ses limites avec la nécessité de promouvoir les changements de comportements des acteurs du territoire et des habitants. Dans cette logique, la dernière question était axée sur la mesure pour laquelle les répondants sont prêts à changer dans leur vie quotidienne. En fin de questionnaire, un lien invitait les répondants à calculer leur bilan carbone et leur empreinte eau.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

1.1.2. Les aller-vers





Les aller-vers ont pris la forme de porteurs de paroles, outil d'éducation populaire et de recueil de la parole dans l'espace public. Cet outil repose sur l'affichage d'une grande phrase ou question qui vise à interpeller les passants, engager le dialogue et afficher des citations de leurs paroles dans l'espace public. Ce dispositif a permis de rencontrer des profils diversifiés peu exprimés dans l'enquête en ligne : jeunes -18 ans, retraités, propriétaires de résidences secondaires, accompagnants de personnes en situation de handicap et de résidents en logement social.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

L'aller-vers à la médiathèque d'Elven a pris la forme d'une réunion collective avec des habitants venus spécifiquement échanger avec les animateurs et les services de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

La phrase d'accroche affichée dans l'espace public était « Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération en 2050… ».

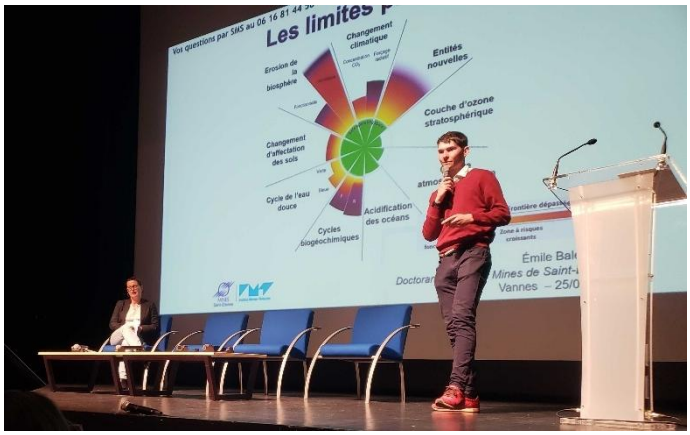
1.1.3. La conférence-débat « Territoire 2050 : engageons les transitions ! »

Cette conférence-débat a été organisée à l'occasion du festival « Bulle de climat » co-organisé par l'association Clim'actions et Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Cette édition interrogeait l'art de la bande dessinée comme outil de sensibilisation et levier d'actions face aux défis du changement climatique

Cette conférence-débat a eu pour objectif de :

- Présenter l'élaboration du SCoT-AEC et ses enjeux,
- Présenter les enjeux climatiques du territoire au prisme des limites planétaires par une intervention d'Emile Balembois, doctorant en sciences de l'environnement, limites planétaires, justice sociale et territoires,
- Restituer les résultats du diagnostic du SCoT-AEC,
- Echanger avec les participants sur les défis du territoire afin d'alimenter la phase du PAS.

Le compte-rendu détaillé est disponible sur le site de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

1.1.4. L'exposition et jeux sérieux

Cette expérimentation, lancée par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, procède d'une volonté de faire connaitre les enjeux de l'aménagement à l'heure du changement climatique et du rôle d'un document comme le SCoT-AEC par l'information à toutes et tous, la sensibilisation aux réflexions en cours (Zéro Artificialisation Nette, atténuation et adaptation des communes au changement climatique, mobilités, logement,…) et la volonté de toucher des publics variés en particulier les plus jeunes. Pendant 4 mois une exposition et des jeux en lien avec les thématiques présentés a été accessible au CIAP de Limur. Au cours d'un temps dédié le 16 novembre 2024, 6 jeux-sérieux en lien avec le SCoT-AEC ont été animés auprès des visiteurs par les agents du CIAP, de l'agglomération, du PNR Golfe du Morbihan et l'agence Vox Operatio :

Cette exposition-jeux a été proposée dans le cadre des missions du label Pays d'art et d'histoire et de l'élaboration du SCoT-AEC de l'agglomération visant à un SCoT renouvelé afin d'intégrer les enjeux de transition écologique, énergétique, climatique et sociale et traduire de manière plus cohérente les enjeux et objectifs de lutte contre le changement climatique dans les documents de planification.

Cette exposition a eu pour particularité de faire la part belle aux jeux qui constituent les principaux dispositifs de médiation. Les jeux présentés (jeux de construction, jeux de plateaux, jeux de cartes) permettent de sensibiliser le jeune public et les adultes à l'architecture, au patrimoine, aux enjeux des transitions sur le territoire dans différents secteurs (mobilité, énergie, habitat, aménagement, gestion des ressources et environnement, etc.). Une sélection de jeux a permis d'apporter des clés de compréhension et d'approfondir des enjeux. La médiation humaine a été fondamentale dans l'animation de l'exposition-jeux. C'est pourquoi plusieurs temps de jeux, animés par les médiateurs de Limur, agents de l'Agglomération et/ou par des partenaires ont été organisés pendant la durée de l'exposition. Un ensemble de panneaux est venu compélter le dispositif de l'exposition dont 5 dédiés aux enjeux du SCoT-AEC.

2995 visiteurs sont venus visiter ou participer à un événement de l'exposition « Territoire en jeux », du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025 dont 132 scolaires.

Des temps d'animation ont été proposés à Limur et hors Limur pendant la durée de l'exposition.

Le 16 novembre 2024, un temps fort dédié de 14h à 18h a été consacré aux jeux et au débat entre la population, les agents de l'agglomératio, Vox opératio, etc. qui a réuni 47 personnes. Pour ce temps dédié, les jeux suivant ont été animés :

CitiZan (créé par la Compagnie des Rêves Urbains)

Dans ce jeu collaboratif, les joueurs incarnent les techniciens d'une petite intercommunalité rurale qui doivent sauver l'école menacée en raison du déclin démographique. Apprenez tout en jouant la lutte contre l'artificialisation des sols au regards des enjeux d'attractivité et de logements.

Plus belle ma ville (créé par le Syndicat Mixte pour le SCoT du Pays de Lorient et AudéLor)

Dans ce jeu à grande échelle, les joueurs incarnent un conseil municipal et un conseil communautaire et décidez ensemble des choix d'aménagement de votre territoire : logement, transports, commerces, services, emplois, etc. Saurez-vous penser un territoire où il fait bon vivre tout en limitant l'artificialisation des sols ?

D.D. Polis (créé par la Compagnie des Rêves Urbains)

Les joueurs incarnent des urbanistes et des décideurs politiques qui doivent penser une ville côtière durable adaptée aux conditions météorologiques de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

Rapido

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Un jeu pour penser les modes de transport décarbonés de manière ludique et adapté à toute la famille.

« Trivial Pursuit » adapté au territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération construit en collaboration avec les directions de l'agglomération pour tester ses connaissances sur le territoire et ses enjeux.

Par la suite les panneaux créés pour l'exposition territoire en jeux ont été mobilisés pour présentation au siège de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération à l'été 2025 puis en itinérance sur différentes communes de l'agglomération.



Locmaria-Grand-Champ	15/09 au 29/09
Plaudren	02/09/25 au 12/09/25
Séné	30/10 au 14/11/25
Surzur	30/09 au 14/10
Theix-Noyalo	15/10 au 29/10
Larmor-Baden	17/11 au 28/11

Colpo	16/09 au 27/09
Elven	29/09/25 au 10/10/25
Monterblanc	13/10/25 au 24/10/25
Arradon	27/10/25 au 06/11/25
Baden	07/11/25 au 21/11/25

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

1.2. Dispositif destiné aux acteurs du territoire

Phase	Dispositif / événement	Objectif principal	Date(s) et horaires	Lieu(x) / Support	Participation estimée
Phase 1 - Diagnostic	Questionnaire en ligne habitants/acteurs	Informer et recueillir éléments diagnostics	Février à Mars 2024	Site internet de GMVA	2780
	Ateliers thématiques à destination des associations, acteurs du territoire et Personnes Publiques Associées	Informer et recueillir les éléments de diagnostics partagés sur 6 thématiques différentes :	12 février au 16 février 2024	Salles de réunion de GMVA	
		Aménagement			26
		Eco-tourisme			26
		Environnement			26
		Habitat			21
		Equipements et services			6
		Mobilités			27
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°1		4 octobre 2023	Document	Instance consultative
Phase 2 - PAS	Conférence-débat grand public « Territoire 2050 : engageons les transitions ! » dans le cadre de l'évènement « Bulle de Climat » organisé par l'association Clim'actions en partenariat avec GMVA	Favoriser le dialogue local sur les enjeux territoriaux et les premières orientations du PAS	Samedi 25 mai 2024, 16h30-18h30	Palais des Arts (salle Ropartz)	60
	Exposition « Territoire en jeux »	Sensibiliser aux enjeux ZAN, informer sur projet de SCoT-AEC et concertation	En itinérance du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025	CIAP Limur,	2 995
	Conférence territoriale en présence des acteurs du territoire et des Personnalités Publiques Associées (PPA)	Partager de l'information et veiller à la cohérence globale du projet avec les priorités des partenaires	5 novembre 2024	Salle des Assemblées de GMVA	

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

		de Golfe Morbihan Vannes Agglomération			
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°2		13 novembre 2024	Document	Instance consultative
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°3		11 décembre 2024	Document	Instance consultative
Phase 3 - DOO	Conférence territoriale élus/partenaires acteurs		8 juillet 2025		103
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°4		11 septembre 2025	Document	Instance consultative
Restitution des apports de la concertation	Réunion publique de présentation du bilan de la concertation		6 novembre 2025	Université Bretagne Sud	150

Les lignes en vert correspondent à des temps qui s'adressaient autant aux habitants qu'aux acteurs du territoire.

1.3. Dispositifs destinés aux élus

Au surplus, les élus du territoire ont été associés au travers d'une centaine de « réunions classiques » de travail organisées avec les élus, administrations et partenaires ainsi qu'une enquête en ligne auprès de tous les élus municipaux : 500 réponses dont 70 avec contributions écrite libres, démontrant une forte mobilisation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

2. Intégration de la concertation à l'élaboration du SCOT-AEC

Les enseignements de la concertation en phase diagnostic ont été directement intégrés sous la forme de « Fiche Regards Habitants et Elus » au sein du document dans le **diagnostic des 7 thématiques** :

- Equipement et services,
- Urbanisme, foncier, paysage et trait de côte,
- Démographie,
- Economie et Emploi,
- Environnement et Ressources,
- Habitat,
- Mobilités.

La parole recueillie a également été intégrée au sein du **diagnostic** transversal. Ces fiches détaillées peuvent être consultées à ce lien.

Les dispositifs en phase suivantes ont permis d'alimenter en continu l'élaboration du SCoT-AEC et de « tester » auprès du grand public le caractère ou non acceptables de certaines propositions qu'envisage Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et, le cas échéant, les conditions d'acceptabilité de certaines propositions. Des idées et des demandes précises déposées dans les contributions libres par les habitants ont également été transférées aux services concernés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

3. Le regard du Conseil de Développement du Pays de Vannes (CODEV) sur la concertation

- Le Conseil de Développement du Pays de Vannes souligne que Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a été plus ambitieux en termes de concertation que lors des précédentes élaborations de documents réglementaires. En particulier, lors de la phase d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs, le document de travail a été présenté et diffusé à l'ensemble des élus et acteurs du territoire leur permettant de faire des retours avant sa finalisation. L'ouverture de la collectivité à une participation active de publics non technicien en phase de DOO est une première de mémoire du CODEV et mérite d'être saluée en tant qu'elle a permis d'intégrer un regard de terrain.
- Le Conseil de Développement du Pays de Vannes remarque l'intégration d'un grand nombre de ses préconisations au sein du projet de SCOT-AEC.
- Le Conseil de Développement du Pays de Vannes a rappelé que bien que n'étant obligatoire, le recours à la Commission Nationale du Débat Public pourrait être une garantie supplémentaire pour la concertation.

Note : Dans l'esprit de son rôle d'acteur du territoire, le Conseil de Développement a également été partie prenante de la récolte de la parole du grand public au cours de la concertation par sa participation à différents dispositifs notamment l'animation de rencontres dans l'espace public dans 8 lieux du territoire de l'agglomération répartis sur 6 communes avec les agents de la collectivité et l'agence Vox Operatio, février 2024,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

PARTIE 4 BILAN DES APPORTS DE LA CONCERTATION

1. Participation du grand public à la concertation

Point de vigilance sur l'usage des résultats : *les questionnaires ne sont pas des sondages, au sens de l'INSEE mais une enquête* ***de perception****, certes sur un public très large. Ces résultats permettent donc de dégager de grandes tendances au sein de la population, de mieux comprendre les différentes logiques concernant des sujets à controverses mais aussi de recueillir des idées. Ces résultats ne peuvent donc pas être analysés au sens de « X% des habitants pensent que ».*

1.1. Répartition des contributions reçues par types de support

Les totaux des réponses aux 3 questionnaires comprennent aussi les réponses issues du public élus :

	Questionnaire Elus décembre 2023 – janvier 2024	Rencontres dans l'espace public février 2024	Questionnaire 1 Diagnostic	Questionnaire 2 Phase Plan d'Aménagement Stratégique	Questionnaire 3 Phase Document d'Orientations et d'Objectif et Plan d'Action	Mails	Total
Nombre de réponses	500	108	2422	196	816	17	4059
Dont contributions libres	70	108	670	40	282	17	1 187

Remarque : Contrairement au questionnaire 1 (2422 réponses), le questionnaire 2 était plus technique et moins accessible au plus grand nombre bien que moins long à répondre (11% d'abandon en cours de ce questionnaire), ce qui peut expliquer en partie l'écart des taux de réponses.

Les ***contributions libres*** *sont des prises de parole spontanées portant sur le sujet de la concertation, mais ne répondant pas à une question précise. Elles peuvent notamment être issues de cases libres de questionnaire, de mails envoyés à l'adresse dédiée, ou d'autres formats non guidés (porteurs de parole). Ces contributions sont codées (ex : C[dispositif]-[nb] [date de dépôt]) afin de pouvoir les consulter dans leur intégralité au sein du document « Annexes_contributions_habitants ». Certains extraits de contributions ont été sélectionnés au sein de cette analyse lorsqu'elles permettent d'illustrer les chiffres ou de résumer un certain nombre d'avis exprimés.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

1.2. Répartition des contributions par commune d'origine

Les questionnaires 1 et 3 incluaient une question relative à la commune de résidence des répondants. Les autres outils de consultation (questionnaires 2, contributions par mail, porteurs de parole) ne permettent donc pas une répartition géographique des contributions. Les données présentées ci-dessous, par commune et par secteur, sont ainsi issues exclusivement du questionnaire 1.

➢ **Questionnaire 1**

Secteur	Commune	Nombre de réponses
Secteur 1 – Cœur d'Agglomération	Saint-Avé	173
	Plescop	103
	Ploeren	37
	Arradon	107
	Vannes	305
	Séné	183
	Theix-Noyalo	51
Secteur 2 – Ouest Golfe du Morbihan	Plougoumelen	91
	Le Bono	44
	Baden	52
	Larmor-Baden	30
	Île-aux-Moines	33
	Île d'Arz	88
Secteur 3 – Bassin de vie de Grand-Champ	Brandivy	60
	Colpo	44
	Grand-Champs	65
	Locmaria-Grand-Champs	11
Secteur 4 – Centre Landes de Lanvaux	Plaudren	19
	Locqueltas	34
	Monterblanc	58
	Meucon	15
	Saint-Nolff	52
Secteur 5 – Bassin de vie d'Elven	Trédion	21
	Elven	93
	Treffléan	125
	Sulniac	30
Secteur 6 – Presqu'île de Rhuys	Le Hézo	3
	La Trinité-Surzur	52
	Surzur	44
	Le Tour-Du-parc	16
	Sarzeau	299
	Saint-Armel	57
	Saint-Gildas-De-Rhuys	64
	Arzon	72

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

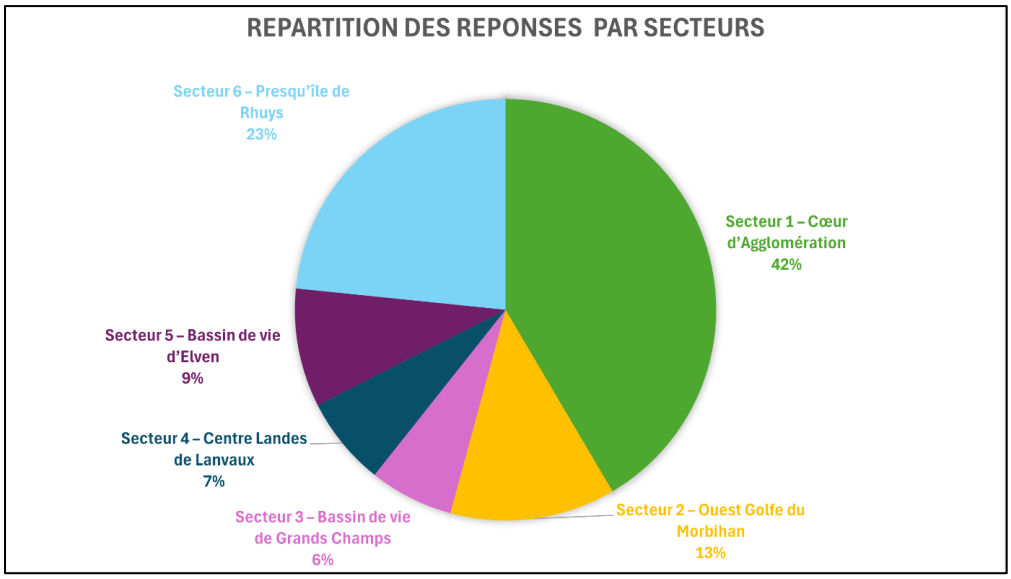
➢ **Questionnaire 3**

Secteur	Commune	Nombre de réponses
Secteur 1 – Cœur d'Agglomération	Saint-Avé	45
	Plescop	15
	Ploeren	25
	Arradon	23
	Vannes	227
	Séné	69
	Theix-Noyalo	20
Secteur 2 – Ouest Golfe du Morbihan	Plougoumelen	13
	Le Bono	11
	Baden	31
	Larmor-Baden	14
	Île-aux-Moines	7
	Île d'Arz	9
Secteur 3 – Bassin de vie de Grand Champ	Brandivy	5
	Colpo	9
	Grand-Champ	15
	Locmaria-Grand-Champ	6
Secteur 4 – Centre Landes de Lanvaux	Plaudren	6
	Locqueltas	8
	Monterblanc	21
	Meucon	2
	Saint-Nolff	13
Secteur 5 – Bassin de vie d'Elven	Trédion	1
	Elven	21
	Treffléan	1
	Sulniac	11
Secteur 6 – Presqu'île de Rhuys	Le Hézo	4
	La Trinité-Surzur	6
	Surzur	23
	Le Tour-Du-Parc	4
	Sarzeau	83
	Saint-Armel	20
	Saint-Gildas-De-Rhuys	14
	Arzon	18

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Communes hors GMVA - Morbihan	Nombre	EPCI
Belle-Ile-en-Mer	1	
La Vraie-Croix	1	Questembert Communauté
Questembert	1	Questembert Communauté
Molac	1	Questembert Communauté
Néant-sur-Yvel	1	Ploërmel Communauté
Ploërmel	1	Ploërmel Communauté
Auray	1	Auray Quiberon Terre Atlantique
Crac'h	1	
Saint-Philibert	1	
Nivillac	1	Arc Sud Bretagne
Ambon	1	Arc Sud Bretagne
Pontivy	1	Pontivy communauté
Saint-Guyomard	1	De l'Oust à Brocéliande Communauté
Bignan	1	Centre Morbihan Communauté
Hors Morbihan		
Rennes	1	Rennes Métropole
Toulouse	1	Toulouse Métropole

➢ **Ensemble**



Analyse :

Les réponses proviennent de l'ensemble des 34 communes du territoire.

Les secteurs les plus représentés sont le **cœur d'agglomération** (secteur 1) et la **presqu'île de Rhuys** (secteur 6). Des communes comme **Vannes**, **Saint-Avé** et **Séné** (secteur 1), ainsi que **Sarzeau** (secteur 6), concentrent un nombre élevé de répondants.

La forte participation du cœur d'agglomération s'explique par plusieurs facteurs bien identifiables : le nombre d'habitants plus importants sur ces secteurs et la centralité dans l'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Par ailleurs, la forte participation du secteur 6 (presqu'île de Rhuys) peut s'expliquer par une sensibilité accrue aux enjeux littoraux : pression touristique, risques d'érosion et de submersion, et préoccupations liées à l'adaptation au changement climatique.

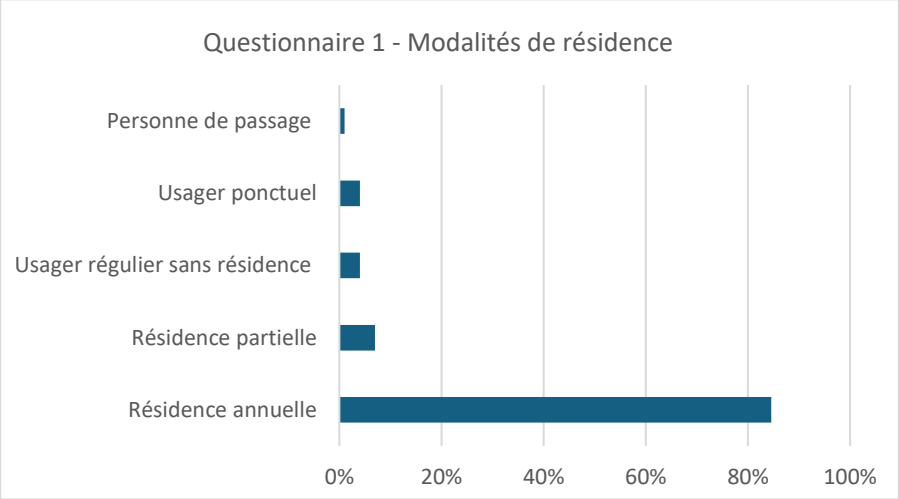
On note également une très forte participation des habitants des îles pour le questionnaire 1 (plus de 37% des habitants pour l'île d'Arz).

1.3. Répartition des contributions par modalités de résidence

Seul le questionnaire 1 comportait une question relative au statut de résidence. L'analyse porte donc uniquement sur les réponses issues de ce questionnaire. Il en ressort que **la grande majorité des répondants déclarent résider sur le territoire toute l'année**.

Les modalités de réponse étaient les suivantes :

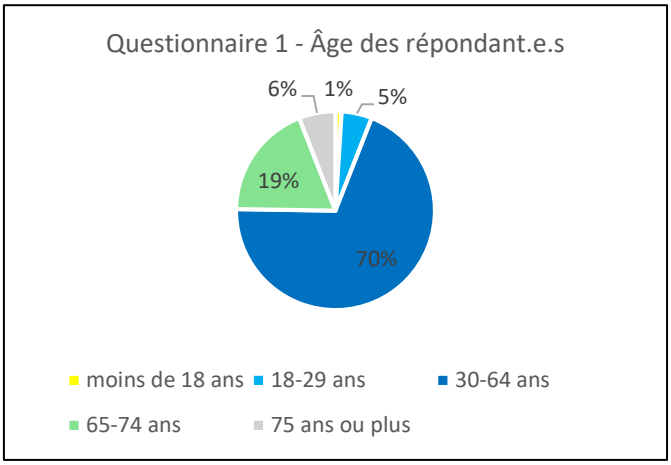
- **Résidence annuelle** : « Je réside sur le territoire toute l'année »
- **Résidence partielle (ou secondaire)** : « Je réside sur le territoire une partie de l'année »
- **Usager régulier sans résidence** : « Je ne réside pas sur le territoire mais j'y viens très régulièrement pour travailler, étudier ou accéder à certains services »
- **Usager ponctuel** : « Je viens ponctuellement sur le territoire pour le travail ou les loisirs (tourisme, résidence secondaire, visite aux proches) »
- **Personne de passage** : « Je suis de passage »

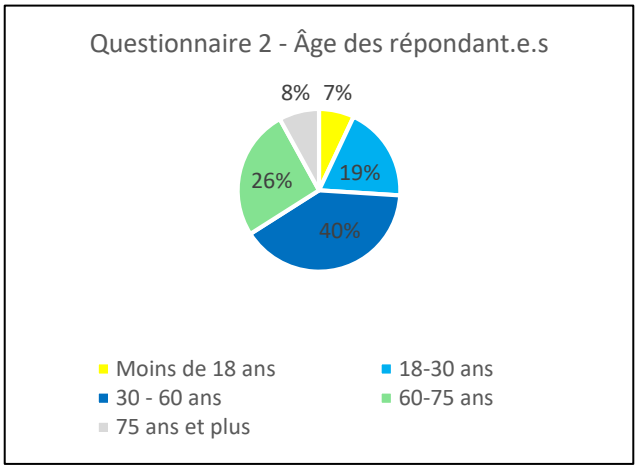


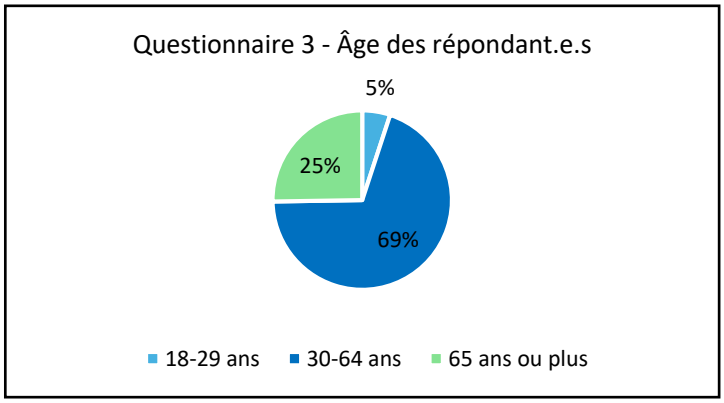
Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

1.4. Répartition des contributions par âge

Les catégories d'âge ne sont pas strictement identiques entre le questionnaire 1 et le questionnaire 2 (notamment pour les tranches 30-64 ans / 30-60 ans et 65-74 ans / 60-75 ans). Malgré cela, une tendance commune se dégage : dans les deux cas, la majorité des répondants ont plus de 30 ans.







Analyse : On observe une différence notable en termes de participation des plus jeunes. Le questionnaire 2 a, proportionnellement, beaucoup mieux touché les moins de 30 ans, avec 26 % de répondants de cette tranche d'âge, contre moins de 6 % dans le questionnaire 1.

Cette plus grande participation des moins de 30 ans au questionnaire 2 peut s'expliquer, au moins en partie, par la forme plus accessible du questionnaire, deux fois plus court (10 questions dans le questionnaire 2 contre 20 pour le questionnaire 1), ce qui a sans doute facilité la participation des publics plus jeunes.

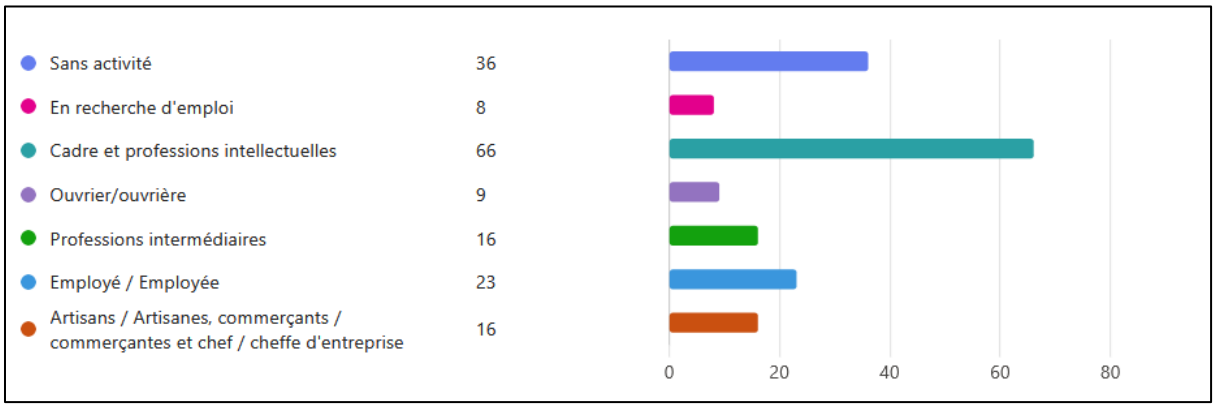
Les 15-29 ans représentaient 15,6% de la population du territoire en 2022 (source INSEE). Leur part est donc sur-représentée parmi les répondants du questionnaire 3.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

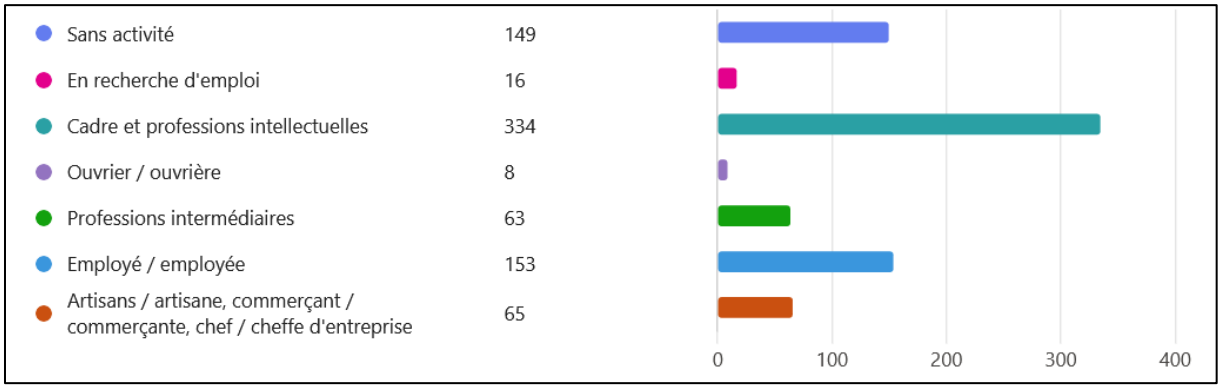
1.5. Répartition des contributions par catégorie socio-professionnelle

Les questionnaires 2 et 3 ont interrogé les catégories socio-professionnelles des répondants.

➢ **Questionnaire 2**



➢ **Questionnaire 3**



Analyse : Tous les profils socio-professionnels sont représentés mais on note une sur-représentation de cadres et professions intermédiaires et de personnes sans activités (dont retraités) parmi les répondants. On note également une légère sur-représentation des employés (près de 19% des répondants).

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur

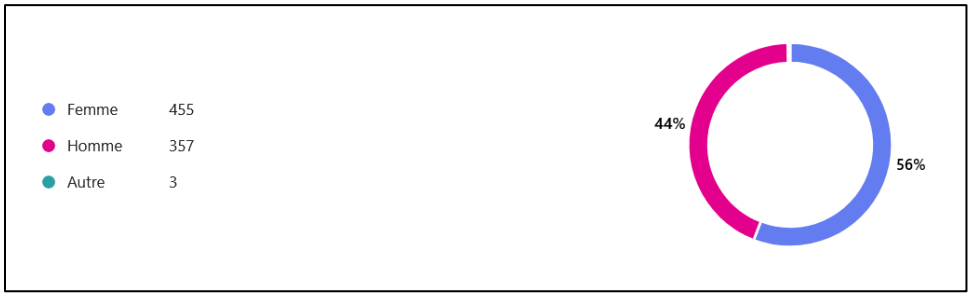
Groupe socioprofessionnel	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	**130 978**	**100,0**	**138 789**	**100,0**	**150 862**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	1 084	0,8	939	0,7	744	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5 216	4,0	5 759	4,1	6 183	4,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10 162	7,8	11 050	8,0	13 946	9,2
Professions intermédiaires	18 513	14,1	19 485	14,0	21 607	14,3
Employés	22 416	17,1	22 090	15,9	21 112	14,0
Ouvriers	14 291	10,9	13 650	9,8	14 093	9,3
Retraités	39 781	30,4	45 634	32,9	53 149	35,2
Autres personnes sans activité professionnelle	19 515	14,9	20 181	14,5	20 027	13,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

1.6. Répartition des contributions par genre

Le questionnaire 3 demandait le genre aux répondants et répondantes :

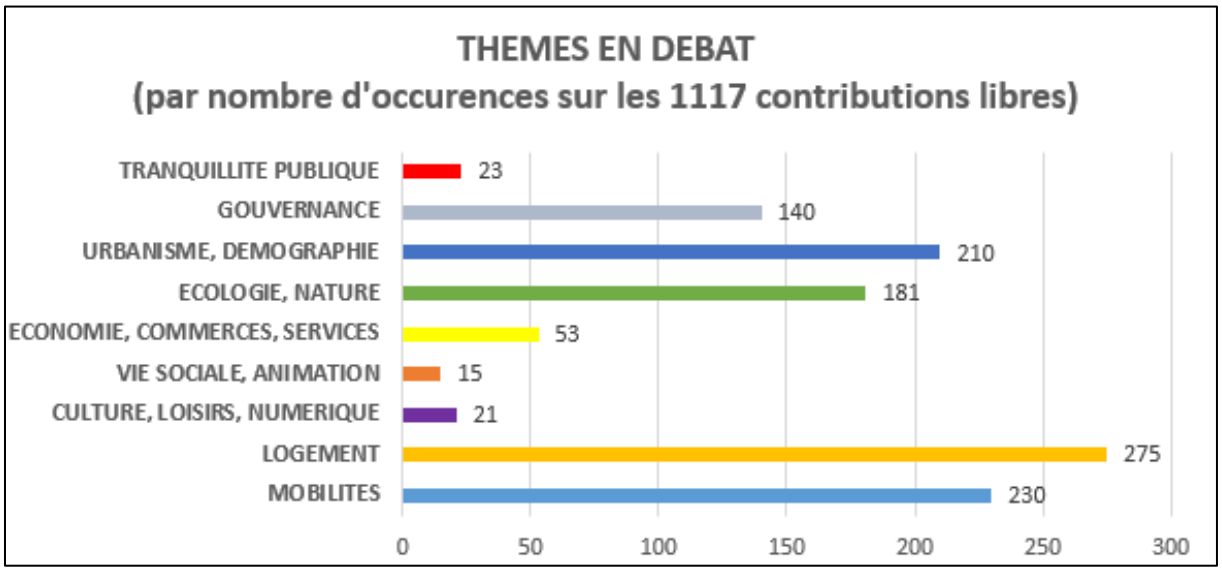


Analyse : les femmes sont légèrement plus représentées dans les réponses au questionnaire 3. En 2022, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération comptait 52,2% de femmes (source INSEE).

2. Analyse des observations et propositions reçues

2.1. Thématiques d'expression dans la concertation

Ces thématiques correspondent aux sujets qui émergent spontanément des contributions libres des habitants :



2 thématiques sont massivement évoquées :

- **Le logement** (en lien également avec les thématiques d'urbanisme et de démographie),
- **Les mobilités.**

2 thématiques transversales aux autres thématiques ont également été récurrentes :

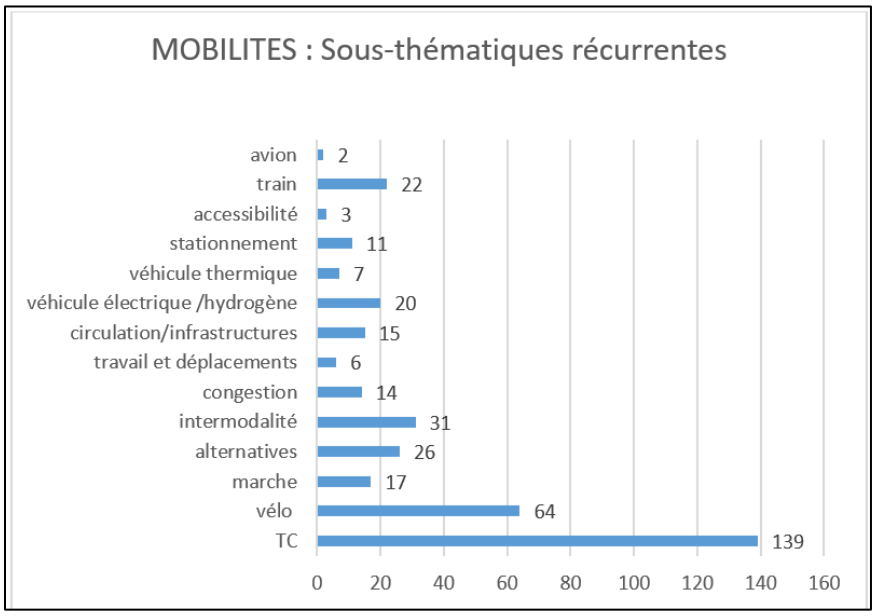
- **La saisonnalité** : **12%** des contributeurs ont spontanément évoqué cette thématique, fréquemment sous l'angle des résidences secondaires et des meublés locatifs de courte durée,
- Les sujets en lien avec l'**environnement**, l'air, l'énergie et le climat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Ce bilan traite de manière plus approfondie ces quatre thématiques. Pour plus détail, les résultats des questionnaires et l'ensemble des contributions libres sont consultables à ce lien.

2.2. Analyse détaillée de la thématique mobilité dans la concertation

Les sous-thématiques des contributions libres portant sur les mobilités sont les suivantes :



70% des répondants déclarent l'offre de transports collectifs comme peu satisfaisante ou insuffisante. *(Questionnaire 1, 2442 répondants)*

Près de **60%** des élus et des habitants répondants aux questionnaires considèrent l'offre de transport alternative à la voiture comme une des principales faiblesses du territoires et une priorité d'amélioration. *(Questionnaire 1, 2442 répondants et questionnaire élu, 500 répondants)*

Les transports en communs sont également la première solution de déplacement promut par les élus dans le questionnaire en ligne, **77%** des répondants considèrent qu'il faudra à l'avenir principalement utiliser les transports en commun, loin devant les véhicules propres (39%), les véhicules partagés (32%) et le vélo ou la trottinette (32%)[1]. De même, les transports collectifs constituent le service considéré comme le moins performant et obtient la deuxième moins bonne note (entre 8,2 et 9,7 sur 20).

L'offre de transport comme pierre angulaire de l'équilibre territorial : l'offre de transport est perçue comme un des vecteurs d'équilibre du territoire par sa capacité à mettre en lien les habitants, les emplois et les services.

[1] [1] Trois réponses possibles maximum à la question « Pour mieux se déplacer en 2035, selon vous, il faudra principalement… » Question 17 de l'enquête élus en ligne

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Dans tous les dispositifs participatifs, des attentes sont émises sur :

- La fréquence et l'amplitude horaire des transports en commun,
- L'amélioration des itinéraires cyclable (articulation, homogénéisation de la signalétique, sécurisation et création d'itinéraires), **49,5%** des habitants répondants au questionnaire 1 considèrent l'offre d'itinéraires cyclables peu satisfaisante ou insuffisante,
- Sur l'articulation du réseau entre les communes et l'amélioration de l'intermodalité (transport de vélo dans les transports en commun, horaires coordonnés, parkings-relais, etc.),
- Sur une amélioration de l'offre de services de proximité dans les bourgs pour limiter les trajets,
- Des congestions mal vécues toute l'année et en particulier pendant les périodes estivales sur la Presqu'île de Rhuys (mais également pour des communes du cœur d'agglomération) se percevant un espace transitoire vers les zones touristiques, subissant les embouteillages mais ne tirant que peu profit de l'activité touristique,

> **« L'été […] en cas d'urgence comment faire avec les bouchons ? On a le sentiment d'être enfermés sur la Presqu'île !»**
> *Christelle, 52 ans, Porteur de Parole à Sarzeau*

- L'amélioration de l'offre en milieu rural (transports en communs, à la demande, pistes cyclables, covoiturage, auto-partage,…) et une dépendance à la voiture individuelle mal vécue. Concernant le covoiturage, la saturation de certaines aires (exemple de l'aire de Kerboulard) est regrettée.

> **« La mobilité en milieu rural est essentielle, à ce jour, seule la solidarité très locale (partage véhicule) peut l'améliorer ; il faut donc la susciter, la développer, la valoriser. »** *CQdoo-24 17/07/25*

> **« L'enjeu serait quand même de développer les transports dans les communes adjacentes. Dès qu'on s'éloigne de Vannes et Arradon, c'est plus difficile et on est dépendant de la voiture »**
> *Mathieu, 45 ans, rencontre habitants à Vannes*

- La mise à profit des transports scolaire : dans les ateliers territoriaux réalisés auprès des élus, il a été souligné que les transports scolaires n'étaient pas suffisamment mis en avant en tant que transports en commun. Les itinéraires des bus et le fait que ceux-ci s'interrompent pendant les vacances est un sujet de frustration pour des habitants du rétro-littoral, en particulier des parents dont les enfants ont peu d'autonomie de déplacements hors périodes scolaires.
- Le ferroviaire : avoir un lien accru avec les autres territoires et au sein du territoire par l'ouverture ou la réouverture de petites lignes. Un regret de la ligne inactive sur la Presqu'île a été évoquée par les élus lors de l'atelier territorial de Sarzeau au regard des fortes problématiques de congestion automobile de ce secteur pendant l'été.

Ces résultats issus de la matière qualitative (les contributions libres) sont confirmés par les tendances issues de la matière quantitative (les réponses aux questionnaires). Ainsi, dans le questionnaire 3, à la question « **Quelles sont pour vous les priorités en termes d'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle ? »** le classement des réponses par priorités est le suivant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Classement	Priorités
1	Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence des bus
2	Développer les pistes cyclables en milieu rural
3	Diminuer le tarif des tickets de transports en communs
4	Développer les pistes cyclables en ville
5	Créer des parking-relais aux abords des villes
6	Encourager la pratique du covoiturage (création d'aires de covoiturage, incitations financières, etc.)
7	Réserver des voies de bus en centre-ville et en entrée de ville
8	Poursuivre le développement de services vélos aux usagers (stationnement, location, etc.)
9	Faciliter l'achat de vélos électriques

Nombre de réponses à la question : 738

Analyse :

- **Une attente importante concernant l'offre de transports en communs ressort** : « Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence des bus » est la proposition positionnée en 1ère priorité par 257 personnes contre 102 pour la proposition en deuxième position (« Développer les pistes cyclables en milieu rural »)
- « Réserver des voies de bus en centre-ville et en entrée de ville » est **une proposition aux résultats peu tranchés parmi les répondants** : cette proposition est celle qui a été le plus placée en 3ème et en 6ème place mais est également celle qui a été deuxième plus citée en 9ème position. De fait, cette proposition implique potentiellement des conflits d'usages et des difficultés pour les répondants à se projeter sur les conséquences de sa mise en œuvre.
- **La mise en service d'infrastructures cyclables sécurisées** est, de loin, jugée davantage prioritaire aux autres solutions visant à favoriser le développement des usages vélos :
    - La proposition « Faciliter l'achat de vélos électriques » a été celle qui a été le plus placée en 8ème et 9ème position (268 personnes cumulées) et a été citée comme en priorité 1 par seulement 35 répondants. Plusieurs explications peuvent être avancées, notamment le taux d'équipement du territoire ou bien le raisonnement eu égard au cout élevé de cette mesure qui n'aura aucun intérêt sans infrastructures de haut niveau cyclable.
    - La proposition « Poursuivre le développement de services vélos aux usagers (stationnement, location, etc.) » a été placée en 1ère priorité par seulement 1 répondant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

A la question « **Et vous ? Pour moins utiliser la voiture vous seriez prêts à… »**, il était proposé aux participants de noter différentes propositions sur une échelle de 1 à 5. *(Questionnaire 3)*

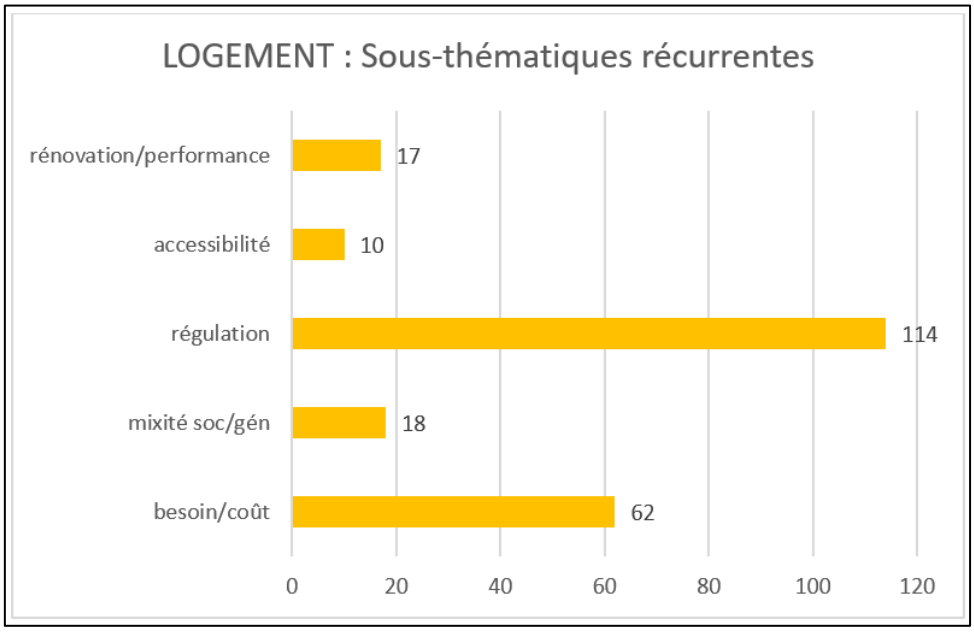


A condition d'avoir des infrastructures de qualité, les répondants sont davantage prêts à passer à la mobilité cyclable pour les déplacements du quotidien qu'à circuler en transports en communs en l'état actuel du réseau. Néanmoins, la complémentarité (notamment au regard de la météo) entre le vélo et les transports en commun n'est pas à négliger.

Un seuil de bascule est identifié entre 20 et 30 minutes de vélo concernant l'acceptabilité de la solution de mobilité, soit entre 6,3 et 9,5 km à la vitesse moyenne de 19 km/h (vélo musculaire) et entre 8 et 12 km à la vitesse moyenne de 24 km/h (VAE).

2.3. Analyse détaillée de la thématique logement dans la concertation

2.3.1. Des attentes fortes sur une offre quantitative de logements bien réparties sur le territoire selon les besoins



83% des répondants déclarent percevoir l'offre de logement comme peu satisfaisante ou insuffisante (Questionnaire 1 : 2 347 réponses à cette question).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Dans les contributions libres, on identifie :

- Des attentes sur l'offre quantitative et le coût du logement,
- Des frustrations pour les habitants ne pouvant accéder au logement en cœur d'agglomération,
- Des congestions en mobilités pendulaires résultants de l'inadéquation entre offre de logements et lieux de travail, et en lien, l'allongement des distances logement/travail,
- Des inquiétudes sur la capacité des jeunes à se loger, et en lien, des inquiétudes pour la capacité à loger les saisonniers et les employés du secteur du service à la personne,
- Des attentes envers l'offre quantitative de logement social.

« C'est super cher ! Les jeunes ne peuvent pas se loger mais on a besoin d'eux pour les emplois saisonniers et le service à la personne » *JC, 62 ans à Sarzeau-PPS3 22/02/204*

« Maintenant on a des gens qui travaillent mais dorment dans leur voiture car ne trouvent pas où se loger, on n'avait jamais vu ça » *Atelier Bassin de vie de Grand-Champ*

2.3.2. Une attractivité saisonnière du territoire perçue comme l'une des premières causes de l'inadaptation de l'offre de logement annuelle et d'une dégradation de la qualité de vie et de l'environnement

En lien direct avec l'offre de logement, nombre des contributions libres concernent les résidences secondaires, les meublés locatifs et le niveau d'attractivité touristique. **Part des contributions libres évoquant spontanément la saisonnalité : 12%**

L'angle principal de ces contributions porte sur la « Limitation/Interdiction des résidences secondaires et des meublés locatifs de courte durée »

« Interdire toute construction neuve qui ne soit pas une résidence principale pour éviter la mort des communes côtières (disparition des habitants à l'année au profit des riches résidents secondaires présents 3 semaines par an) » *CQdoo-175 10/08/2025*

« Il est indispensable de limiter drastiquement la location Airbnb et résidences secondaires. […] Cela diminuera le nombre de construction, rééquilibrera le marché de l'immobilier, permettra de diminuer les trajets pour les personnes qui travaillent qui se sont fortement éloignées de leur travail […] diminuera l'afflux touristique qui est trop élevé (pollution, abîme nos côtes et forêts). » *CQdoo-10 10/07/2025*

« Arrêter le surtourisme ! Ne pas favoriser les épreuves sportives (trails etc..) d'avril à septembre, période de nidification, et limiter le nombre de participants. Limiter le nombre de bateaux lors des fêtes du golfe. » *CQdoo-10 11/07/25*

70% des répondants au questionnaire 1 estiment que l'**attractivité touristique « c'est plutôt une bonne chose mais cela a des inconvénients »** (*2 412 réponses à la question*)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

Une attractivité touristique et une saisonnalité mal vécues :

- Mise en cause dans l'augmentation du coût de la vie sur le territoire (logements et commerces),
- Une impression de saturation de l'espace public sur le littoral, du trafic estival et du stationnement,
- Des craintes en termes de pression sur l'environnement,
- Des craintes de « communes fantômes en hiver ».

A la question **« Pour mieux se loger en 2035, selon vous, il faudra principalement ... »** (*Questionnaire 1 : 2 260 réponses*)

81,3% des répondants déclarent que la priorité est de **« Limiter le nombre de logements vacants ou les locations de très courte durée ».**

A la question **« Pour diminuer l'impact du tourisme sur l'environnement – ce que GMVA pourrait faire… »** voici le classement des propositions faites par les répondants :



(*Questionnaire 3 : entre 786 et 801 réponses*)

Analyse : L'ensemble de ces propositions sont majoritairement acceptables pour les répondants, qui dégagent, cependant, certaines priorités. La limitation de la capacité d'accueil touristique du territoire arrive en première position de ce classement. De nombreuses contributions libres, demandent, *a minima,* l'arrêt, voire la diminution de la promotion touristique du territoire.

À la question « **Considérez-vous qu'augmenter l'offre touristique du nord de l'agglomération permettrait de limiter la pression sur le littoral ?** » **74%** des répondants déclarent ne pas être vraiment d'accord ou absolument pas d'accord. (Questionnaire 2, 195 réponses). Les raisons de ce rejet peuvent se comprendre via le contenu des contributions libres qui appellent à limiter l'attractivité touristique et son impact sur le logement :

« Au lieu d'accentuer les politiques de l'offre du tourisme que ce soit sur le littoral et/ou dans l'arrière-pays, il faut limiter cette offre touristique au profit des résidents à l'année et permettre aux nouveaux primo-accédants de trouver des logements qui ne seront pas des logements habités quelques jours par an ! » CQpas-11 11/11/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

2.3.3. Une offre de logement à développer dans un contexte de préservation nécessaire du foncier

Contexte : L'élaboration du SCoT-AEC s'inscrit dans le cadre de la Loi Climat et Résilience (2021) qui impose un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à Horizon 2050 en limitant progressivement la consommation foncière des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) puis l'artificialisation des sols.

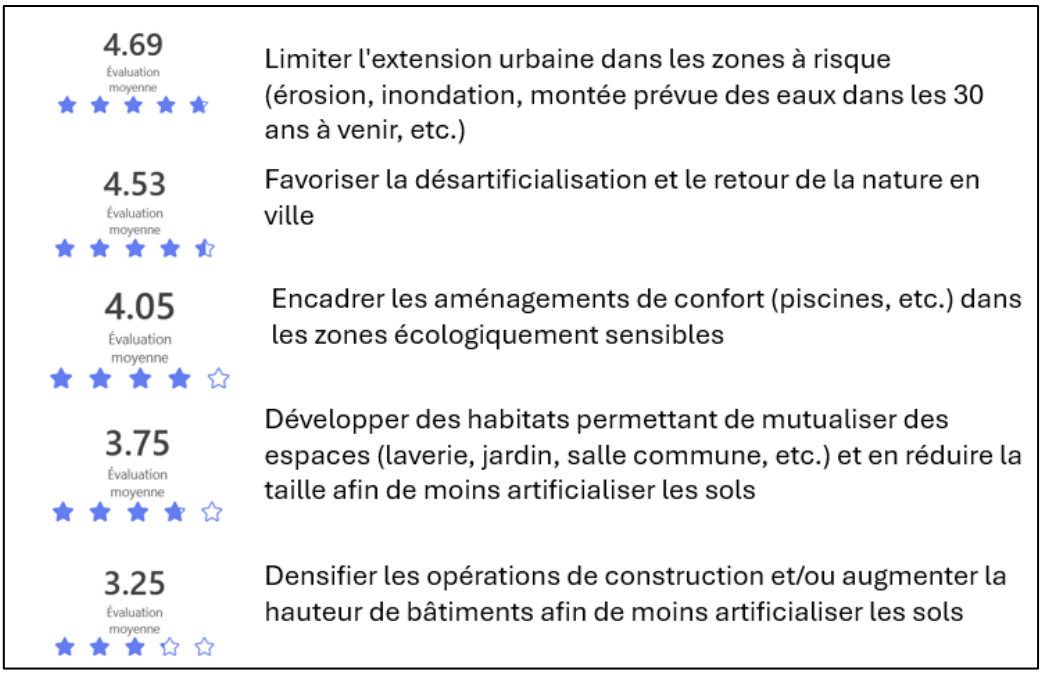
A la question : « **Pour limiter l'extension de la ville sur les Espace Naturel Agricoles et Forestiers, quelles solutions seriez-vous prêts à accepter ?** » (Questionnaire 1 : 2 275 réponses)

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Construire davantage en hauteur	18.20%	414
Construire plus de maisons mitoyennes	19.47%	443
Limiter le nombre de logements vacants ou les locations de très courte durée	77.89%	1,772
Réduire la taille des logements	13.58%	309
Développer des formes alternatives de logement (colocation, co-promotion, habitat partagé, etc.)	41.76%	950
Promouvoir les logements collectifs	23.03%	524
Autre (veuillez préciser)	12.40%	282
Nombre total de participants: 2,275		

Analyse : **Les propositions les mieux acceptées sont celles qui peuvent être perçues comme ayant l'impacts négatifs le plus faible sur la population de résidents annuels**, à savoir : « limiter le nombre de logements vacants ou les locations de très courte durée » et, dans une moindre mesure, « développer des formes alternatives de logement (colocation, co-promotion, habitat partagé, etc. ». Dans les solutions « autres », on note une part significative de mentions de solutions d'habitat léger.
A l'inverse, les solutions pouvant impacter l'offre qualitative des logements (« réduire la taille des logements ») ou avoir des impacts paysagers (« construire davantage en hauteur ») sont très peu plébiscitées.

Toujours en réponse au questionnaire 3, nous retrouvons la même logique dans les réponses à la question « **Pour préserver l'environnement et les espaces naturels et forestiers – Ce que GMVA pourrait faire…** » voici le classement des propositions :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE



(*Questionnaire 3 : entre 792 et 811 réponses*)

On identifie une moindre acceptabilité des solutions de densification, en particulier de la densification en hauteur. Le **caractère controversé de la densification** ressort également dans les contributions libres.

2.4. Analyse détaillée de la thématique environnement-climat-air-énergie dans la concertation

2.4.1. Les principales perceptions de la thématique air-énergie-climat dans la concertation

Le volet air-énergie-climat apparaît comme une préoccupation transversale dans la concertation. Pour les répondants, les leviers principaux de transitions auront des impacts sur les mobilités, le logement et la saisonnalité.

Lors de la **conférence-débat « Territoire 2050 » du 25 mai 2024** qui abordaient le territoire au prisme des enjeux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences, le **logement** était identifié comme l'un des axes majeurs d'actions. Les attentes sont les suivantes :

- Accentuer la rénovation énergétique du bâti pour adapter les logements aux fortes chaleurs, au froid et améliorer les économies d'énergie,
- Promouvoir la mixité sociale en agissant pour l'accessibilité des logements dans le cœur de l'agglomération aux jeunes et aux plus pauvres, éviter que les actifs soient relégués en périphérie et ainsi stopper la gentrification du cœur d'agglomération et diminuer les engorgements routiers,
- Faire face aux besoins en logement liés à l'augmentation de la population et au desserrement des ménages,
- Construire plus de logements collectifs et densifier pour stopper l'étalement urbain,
- Transformer des zones commerciales et d'activités en zones habitables,
- Regagner la maîtrise du foncier public et contrôler le foncier privé,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

- Taxer plus fortement les résidences secondaires et réguler les meublés locatifs.

La question de l'**attractivité** a également été évoqué et des attentes exprimées :

- Etudier la limite de la capacité d'accueil du territoire notamment pour des questions de consommation foncière, d'autonomie alimentaire et de disponibilité de l'eau potable,
- Questionner le principe d'attractivité de nouvelles populations, et notamment de touristes.

Enfin, les **mobilités douces** sont identifiées dans les contributions libres comme un axe important de transitions.

À la question « **Comment évaluez-vous aujourd'hui la prise en compte des enjeux du développement durable et des transitions écologiques sur le territoire de l'agglomération ?** » **73%** des répondants estiment qu'elle est émergente et à renforcer, voire insuffisante (dont 24%) (Questionnaire 1 : 2 393 réponses).
Le territoire de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération est perçu comme **vulnérable aux risques climatiques et environnementaux** par la majorité des participants. En particulier la question de la hausse du niveau de la mer, du recul du trait de côte et de la disponibilité en eau potable sont des sources d'inquiétudes évoquées de manière récurrente dans les contributions libres.

À la question « **Les risques suivants vous inquiètent-ils ?** », les répondants cochent les cases « Fortement » voire « Très fortement » pour :

- **78%** Perte de la biodiversité (dont 32% très fortement),
- **78%** Sécheresse et baisse de la disponibilité de la ressource en eau (dont 31% très fortement),
- **73%** Disparition des terres cultivables (dont plus de 29% très fortement),
- **66%** Recul du trait de côte (dont plus de 23% très fortement),
- **64%** Montée des eaux et inondations (dont près de 23% très fortement).

(*Questionnaire 1 : 2 312 réponses*)

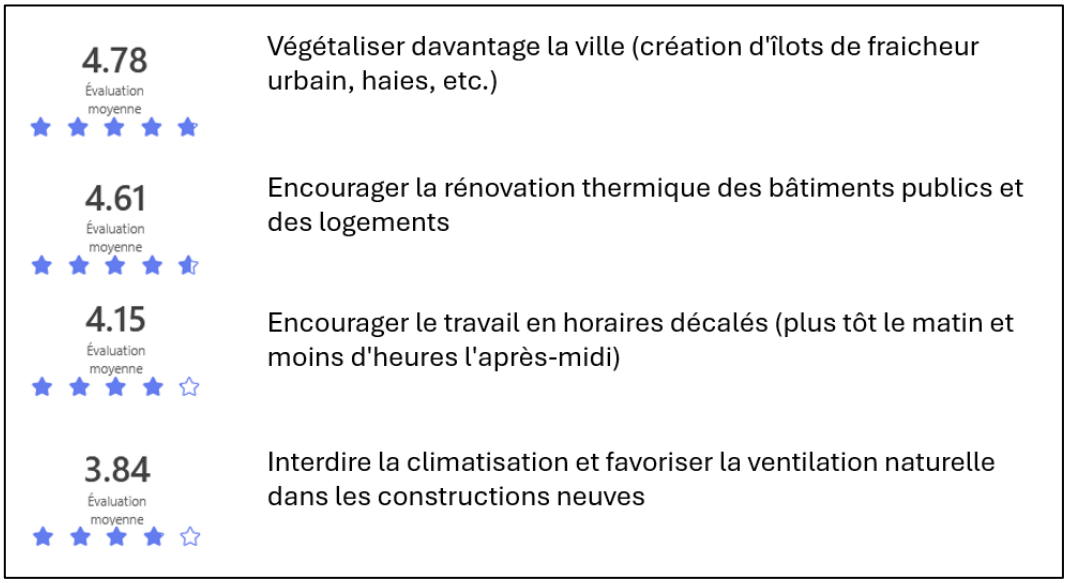
« Une vraie stratégie et une planification de mesures à horizon 2050 ne transparaît pas, en particulier sur des enjeux et urgences tels que les inondations et submersions (seulement évoquées ici, au passage...).

Les fréquence et intensité croissantes des événements dits "extrêmes" - et pourtant de plus en plus récurrents et prévus, et les catastrophes naturelles ne vous font pas pour autant prendre des mesures à niveau. » *CQdoo-277 25/08/25*

« GMVA et le SCOT ne semblent pas traiter du devenir des zones submersibles. C'est une priorité absolue sur tout le pourtour du Golfe [...] Quand on investit dans une habitation (achat, rénovation ou construction) c'est avec une vision de son avenir d'habitabilité et de valeur patrimoniale à au moins trente ans, soit pour soit même, soit pour ses descendants. Les collectivités territoriales se doivent d'être claires sur ce devenir et ce doivent d'accompagner dès maintenant les habitants concernés. » *Contribution Cqdoo-146 01/08/2025*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

À la question « **Pour adapter les villes aux changements climatiques et aux épisodes de canicules – Ce que GMVA pourrait faire… »** voici le classement des propositions :

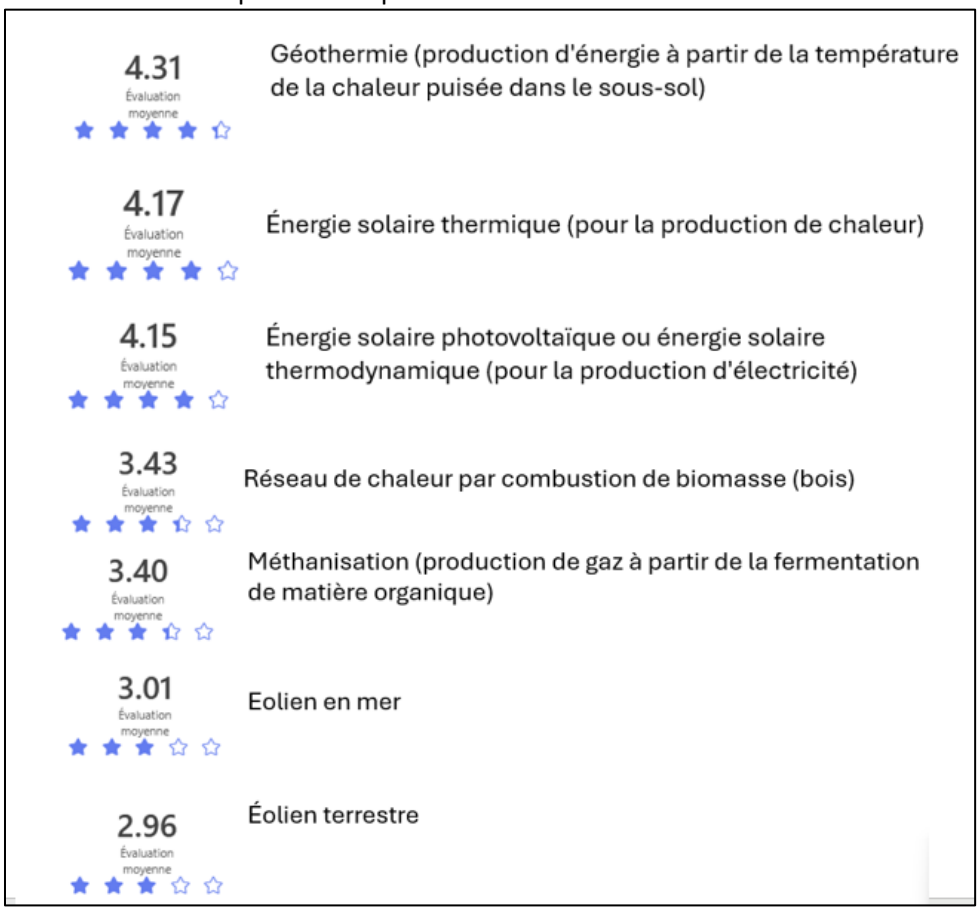


(*Questionnaire 3 entre 788 et 813 réponses*)

Analyse : L'ensemble de ces propositions sont « acceptables » ou « très acceptables » pour les répondants. Les propositions les plus acceptables sont celles qui apportent également du confort d'usage dans les logements et l'espace public. On note un taux d'adhésion à l'interdiction de la climatisation assez fort, même cela implique une restriction individuelle. En effet, le territoire est perçu comme préservé des fortes chaleurs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

À la question **« Comment jugez-vous la pertinence des sources de production d'énergie suivantes ? »** les réponses indiquent :



Analyse : La géothermie et l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) recueillent la plus grande adhésion des participants. Au regard des capacités du territoire en géothermie, il est probable que les répondants évoquent les systèmes individuels de pompes à chaleur enterrés. Sur le solaire, les réponses démontrent à la fois la perception d'une évolution positive de la filière… et de l'ensoleillement du territoire. On note une moindre acceptabilité voire un rejet des solutions d'éoliennes qui peuvent davantage toucher à des enjeux paysagers, potentiellement à la valeur des biens immobiliers et faire craindre des nuisances sonores.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

À la question **« Parmi ces dispositions de développement du photovoltaïque, quel est pour vous leur ordre de priorité ? »** les réponses indiquent le classement suivant :

Classement	Proposition de dispositions :
1	Développer des ombrières (=préau qui a pour double fonction de procurer de l'ombre et de produire de l'énergie solaire) sur les parkings, les cours d'école, etc.
2	Faciliter le développement du photovoltaïque sur les toitures existantes (logements individuels ou collectifs, bâtiments publics, économiques ou agricoles)
3	Imposer aux nouvelles constructions le fait d'être capables de supporter le poids des panneaux photovoltaïques
4	Développer le photovoltaïque sur des espaces aux sols déjà dégradés (friches, anciens sites d'enfouissement, etc.)
5	Développer le photovoltaïque sur des terres agricoles

(Questionnaire 3, 732 réponses)

Analyse : La proposition la plus acceptée est celle porteuse d'un co-bénéfice pour la production énergétique et les usagers du territoire (création d'espaces ombragés). Les propositions les moins prioritaires (voire rejetée par plus de la moitié des répondants pour la proposition en 5ème place) est celle qui peut être perçue comme ayant un impact sur la production alimentaire et des espaces non artificialisés.

À la question **« Parmi ces dispositions d'économie d'énergie, quel est pour vous leur ordre de priorité ? »** les réponses indiquent le classement suivant :

Classement	Proposition de dispositions :
1	Encourager la rénovation des logements individuels et collectifs
2	Massifier la rénovation des bâtiments publics et para-publics
3	Imposer aux nouvelles constructions le fait d'être capables de supporter le poids des panneaux photovoltaïques
4	Mobiliser le secteur économique, touristique, agricole etc. pour changer leurs pratiques
5	Accompagner les changements de comportement à l'échelle individuelle vers plus de sobriété

(Questionnaire 3, 732 réponses)

Analyse : Les solutions concrètes ayant trait à la rénovation et à l'action publique sont davantage prioritaires pour les répondants que les incitations au changement de comportement. La première proposition « Encourager la rénovation des logements individuels et collectifs » peut être comprise

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

par les répondants comme une attribution d'aides financières à la rénovation, ce qui augmente la valeur des biens immobiliers et le confort thermique des occupants.

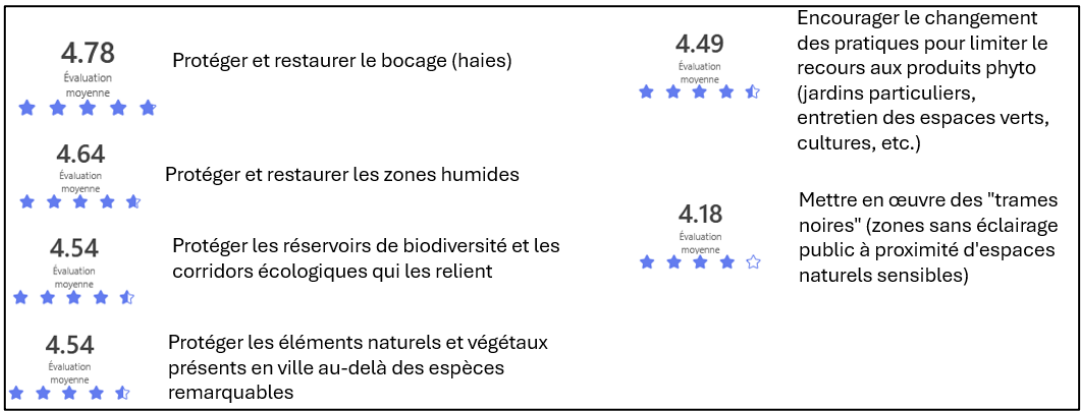
À la question « **Parmi ces dispositions d'économie d'eau, quel est pour vous leur ordre de priorité ? »** les réponses indiquent le classement suivant :

Classement	Proposition de dispositions :
1	Moderniser les réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement collectifs et individuels (réduire les fuites, rénover les fosses, etc.)
2	Renaturer les cours d'eau et désimperméabiliser les sols pour favoriser l'infiltration de l'eau
3	Encourager la réutilisation des eaux usées
4	Accompagner le secteur économique, touristique, agricole, etc. vers plus de sobriété
5	Encourager la culture de plantes moins consommatrices en eau (dans nos villes, nos jardins, champs, etc.)
6	Accompagner les changements de comportement à l'échelle individuelle vers plus de sobriété

(Questionnaire 3, 732 réponses)

Analyse : Les dispositions les plus privilégiées par les répondants sont celles qui appellent une action concrète de la part de la puissance publique. L'accompagnement au changement de comportement individuel est rejeté par plus de **34%** des répondants. La proposition visant à encourager la culture de plantes moins consommatrice d'eau peut être perçue comme moins impactante que les autres leviers en matière de préservation de la ressource en eau.

À la question « **Pour limiter l'impact sur la biodiversité, comment jugez-vous la pertinence des propositions suivantes ? »** les réponses indiquent le classement suivant :



(Questionnaire 3, entre 790 et 809 réponses)

Analyse : L'ensemble de ces propositions sont très acceptées. Les notes les plus hautes sont celles qui peuvent avoir un impact paysager positif et qui agissent sur les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers via des solutions fondées sur la nature. L'attachement au paysage du territoire peut être un facteur du bon classement premières propositions.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

2.4.2. Les leviers d'une appropriation large des dispositions air-énergie-climat du SCoT-AEC

Les dispositifs participatifs et les contributions libres **ont permis d'identifier des conditions d'appropriation du SCoT-AEC et plus largement de désirabilité des transitions sur le territoire de GMVA.**

- Tout d'abord, l'**attachement au territoire,** en raison de son littoral, de ses paysages et de sa qualité de vie, est un moteur fort en faveur de la préservation de l'environnement,

  95% des répondants qualifient leur attachement au territoire de fort à très fort (*Questionnaire 1 : 2 422 réponses*),

- Les dispositions permettant d'augmenter le confort des habitations et de l'espace public (rénovation énergétique, végétalisation) constituent des attentes exprimées,

- Le haut niveau d'acceptabilité de certaines propositions, notamment sur l'agriculture, est à noter. Le volet du « bien manger et manger local » semble susciter un vrai attrait de par son lien également avec les questions de santé publique et des inquiétudes exprimées sur le maintien d'une agriculture de proximité,

- Des contributions hostiles aux mesures d'atténuation du changement climatique sont présentes mais minoritaires. Ces contributions se positionnent fréquemment en rejet :
  - d'injonctions aux changements de comportements individuels,
  - à la restriction de libertés individuelles,
  - aux discours culpabilisateurs.

> « Les choix de réponses ne dont pas assez contradictoire. Vous nous demandez de choisir entre la peste ou le choléra. Nous souhaitons vivre libre, et sans dictature écologique. » CQdoo-67 17/07/25

> « Les propositions sous forme de restrictions individuelles sont souvent punitives et inefficaces. » CQdoo-93 18/07/25

- Les **changements de comportements individuels** sont fréquemment conditionnés à une **exemplarité des services publics** et à de la **justice sociale** dans la mise en œuvre des orientations : que les efforts soient faits par toutes et tous y compris par les acteurs du territoire. Cette demande peut être exemplifiée par les positionnements vis-à-vis des loisirs polluants :

> « Quand est-il du tourisme nautique et aérien dans le golfe du Morbihan ? Pourquoi certaines personnes ont le droit de voler en avion ou hélicoptère au-dessus des habitations et du golfe, même en période de nidification ?! Devons-nous limiter le nombre de bateaux à moteur dans le golfe qui se huile d'une pollution bien visible chaque été ? Doit-on laisser les loisirs de certains contribuer à la pollution et à la dégradation de l'environnement de tous ? » *CQdoo-2 09/07/2025*

> « Évidemment je n'ai pas les moyens de trop polluer, mais aussi du coup je n'ai pas les moyens de "faire plus mieux seule" […] Mais j'attends que ça que les collectivités comme GMVA montrent l'exemple de la consommation locale et des efforts à fournir pour être souverain et résilient. Spoiler alert : ça demande des moyens, humains et matériels, et pérennes dans le temps pour accompagner chacun a son rythme dans le temps long du territoire. Malheureusement on n'y est pas encore…» *CQdoo-145 31/07/25*

- Des contributions libres qui encouragent à **aller plus loin**.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

« Je rêve que notre territoire soit pionnier et exemplaire dans les périmètres environnementaux et climatique ! » *CQdoo-197 20/08/25*

« Le changement climatique est déjà là ! On est dans une urgence climatique... on n'a plus le temps d'attendre ou d'y aller doucement ! » *CQdoo-226 21/08/25*

➔ Des contributions libres qui encouragent à faire plus de **sensibilisation** et de la **communication positive** autour de futurs souhaitables.

« A une époque où l'écologie perd du terrain, il faut remobiliser les gens et leur montrer qu'une vie en toute sobriété est toute aussi attractive que de passer son temps à surconsommer ! » COdoo-72 17/07/25

« Communiquer plus et mieux sur les effets positifs, sans faire culpabiliser les réfractaires. » *CQdoo-227 21/08/25*

➔ Des contributions libres s'exprimant sur la **démarche de participation citoyenne** :

- Qui la salue,
- Qui proposent des améliorations possibles,
- Demandent à aller plus loin,
- Identifient la démocratie participative comme un facteur d'élaboration d'un projet de territoire qui serait plus largement approprié.

« Merci pour cette réflexion collective ! Agissons !!! » *CQdoo-123 22/07/25*

« L'idéal serait probablement de lancer également des débats entre citoyens.
Merci en tout cas pour l'initiative de ce questionnaire et des question soulevées, qui m'ont toutes semblé très pertinentes. » *CQdoo-201 20/08/25*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL48A-DE

CONCLUSION

La concertation sur le SCoT-AEC a suscité une **mobilisation quantitative importante** au regard du nombre de contributions libres et de réponses aux questionnaires. Cette mobilisation montre un **attachement fort au territoire** qui est un facteur de participation en faveur de la préservation de la qualité de vie sur le territoire.

Les dispositifs mis en place ont permis d'informer et sensibiliser les habitants et acteurs du territoire mais aussi de recueillir la parole des habitants. Cette matière recueillie a alimenté les réflexions et échanges entre élus pour construire le projet de SCoT-AEC.

Cependant au regard des profils de participants, il est possible d'identifier un **biais de concernement,** propre à ce type d'exercice et projet : les personnes qui ont répondu sont principalement des personnes impliquées et intéressées, de catégorie cadre et professions intellectuelles. Cela est vrai davantage pour les questionnaires 2 et 3.

Néanmoins, la communication sur les dispositifs et le nombre de dispositifs réalisés a permis à plusieurs milliers de personnes de s'exprimer sur l'avenir du territoire.

La volonté de préserver la qualité de vie reconnue du territoire se traduit **par trois sources de préoccupations** principalement exprimées par les participants :

- L'inadéquation géographique entre de l'**offre de logement** et d'emplois est perçue comme la raison principale des congestions en mobilités pendulaires. Elle est également perçue comme facteur d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- La **saisonnalité** du territoire est perçue comme l'une des principales causes d'une offre de logement à l'année trop coûteuse et trop faible.
- Les attentes en termes de **solutions alternatives à la voiture individuelles** (en particulier les transports en communs hors cœur d'agglomération et les itinéraires cyclables) sont également un des principaux leviers des transitions.

Ces trois thématiques sont très liées les unes aux autres et sont traversées par les enjeux air-énergie-climat.

Ainsi, les dispositions envisagées dans le projet de SCoT-AEC qui permettent d'agir à la fois sur la qualité de vie des habitants concernant ces trois préoccupations et sur l'atténuation du changement climatique sont perçues très majoritairement comme souhaitables. Il s'agit d'une **opportunité forte pour l'appropriation du document par le territoire, ses usagers et ses habitants.**

A l'inverse, les solutions qui font le plus débat sont celles qui peuvent avoir un impact négatif sur la vie quotidienne, la valeur patrimoniale ou le paysage : éoliennes terrestres et en mer, des craintes de restriction de circulation en voiture individuelle ou le stationnement et la densification (en hauteur).

Ainsi, les dispositions envisagées par le SCoT-AEC les plus acceptables sont fréquemment celles qui apportent du confort supplémentaire dans d'autres domaines que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Au-delà de l'acceptabilité de ces dispositions, des propositions peuvent être perçues comme porteuses d'un meilleur avenir.

Ces temps d'échanges et de travail ont contribué à améliorer la qualité du projet en intégrant au mieux les propositions d'amendements formulées. Le projet de SCoT-AEC a ainsi été nourri des contributions du public et a ainsi été élaboré de façon partagée.

La concertation a été menée conformément aux délibérations du 30 mars 2023 et du 27 juin 2024 qui en a fixé les modalités. Ce bilan de concertation clôture la phase de concertation préalable et est annexé à la délibération tirant bilan de concertation avant d'engager la procédure d'arrêt du projet de SCoT-AEC.